

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2023

Procès-verbal

Version intégrale





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

QUORUM N°1

DELIBERATIONS N°1 A 7

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN.

ABSENTS :

Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Madame BUTTAFOGHI (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

QUORUM N°2

DELIBERATION N°8

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN.

ABSENTS :

Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal PORTUESE,
Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Pierre LAURENT.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Madame BUTTAFOGHI (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

QUORUM N°3

DELIBERATIONS N°9 A 14

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN.

ABSENTS :

Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Madame BUTTAFOGHI (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

QUORUM N°4

DELIBERATIONS N°15 A 39

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN.

ABSENTS :

Madame Véronique BERNARDINI, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Monsieur MAUTE (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BUTTAFOGHI (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2023

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2023.....	4
AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES- Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d’Hyères les Palmiers – Nomination des représentants des associations locales - Modifications.....	5
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d’Hyères (Saint-Pierre) – Bilan intermédiaire 2023.....	5
AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l’Aiguade - Bilan intermédiaire 2023.....	6
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de la Capte - Bilan intermédiaire 2023.....	6
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port Auguier - Bilan intermédiaire 2023.....	7
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port du Niel - Bilan intermédiaire 2023.....	7
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Bilan intermédiaire 2023.....	7
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % d’un prêt d’un montant initial de 5 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) dans le cadre de la concession d’aménagement de la ZAC de la Crestade demi-lune suite à un réaménagement de dette.....	8
AFFAIRE N°9 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L’INSERTION - Programmation Cité Éducative 2023.....	9

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants aux conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration de la Cité Éducative).....	13
AFFAIRE N°11 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d’Aide au Football Amateur ».....	13
AFFAIRE N°12 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise en place du référent déontologue pour l’élu local.....	14
AFFAIRE N°13 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mouvement de personnel dans le cadre du transfert de la compétence transport de voyageurs auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.....	17
AFFAIRE N°14 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe sur les friches commerciales - Liste des locaux vacants.....	20
AFFAIRE N°15 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Débat sur les orientations du RLPi	21
AFFAIRE N°16 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du centre ville - Modification temporaire du périmètre et déplacement.....	24
AFFAIRE N°17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Demande de dérogation préfectorale temporaire au repos dominical en date du 15 octobre 2023 pour la société HERMES INTERNATIONAL.....	25
AFFAIRE N°18 - SPORTS - Complexe Aquatique - Adoption d’un nouveau Plan d’Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S).....	26
AFFAIRE N°19 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d’Hyères au profit des corps d’armée. 26	
AFFAIRE N°20 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d’Hyères au profit des associations hyéroises.....	27
AFFAIRE N°21 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d’Hyères au profit des associations non hyéroises... 27	
AFFAIRE N°22 - SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d’équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges - Participation aux frais de fonctionnement - Année 2023/2024 et suivantes.....	28
AFFAIRE N°23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Vente au LOGIS FAMILIAL VAROIS de 13 ensembles immobiliers.....	29
AFFAIRE N°24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Rue du Maquis Vallier - Vente à la Copropriété « La Grande Maison ».....	36
AFFAIRE N°25 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L’AYGUADE - Aliénation du bien situé 584 boulevard Front de Mer cadastré section IL n°0106 formant le lot n°73 au profit de Monsieur BUSSE Klaus.....	36

AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 19 avenue des Mésanges cadastré section IM n°0163 formant le lot n°28 au profit de Madame ROSSELLI Sophie.....	37
AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 4 place Daviddi cadastré section IM n°0287 formant le lot n°135 au profit de l'indivision JAPPE.....	37
AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0120 formant le lot n°10 - M. GARRUS Patrick - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	37
AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PORT-CROS - Résiliation de la convention du 11/06/1982 relative à l'installation et à l'exploitation du réseau communautaire de desserte de HYÈRES - PORT-CROS.....	38
AFFAIRE N°30 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - vingt-deuxième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de la Région Sud pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.....	38
AFFAIRE N°31 - DIRECTION PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PORTS - SERVICE SÉCURITÉ CIVILE COMMUNALE - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie sur les îles d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.....	39
AFFAIRE N°32 - DIRECTION PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PORTS - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention « Chiens Visiteurs » entre la commune et le Club d'Activités cynophiles 83.....	39
AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Prestation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de bâtiments soumis au décret tertiaire de la Ville d'Hyères - Accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents - Autorisation de signature du marché subséquent n°1...40	40
AFFAIRE N°34 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Adhésion au groupement d'intérêt public RESAH - Autorisation donnée à Monsieur le Maire.....	43
AFFAIRE N°35 - AMÉNAGEMENT - Adhésion des communes du Beausset, de la Croix-Valmer et de la Celle à la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM).....	44
AFFAIRE N°36 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Rapport annuel du mandataire 2022 - Communication au Conseil Municipal.....	45
AFFAIRE N°37 - PORTS D'HYÈRES - Création d'une régie à autonomie financière - Approbation des statuts - Détermination de la dotation initiale.....	47
AFFAIRE N°38 - PORT D'HYÈRES - Saint-Pierre - Création d'une Zone de Mouillage d'Embarcations Légères (ZMEL) - Exercice par la commune de son droit de priorité.....	49
AFFAIRE N°39 - PORT D'HYÈRES - Saint-Pierre - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée.....	52

(La séance est ouverte à 14 h 01, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais d'abord souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-François MAUTÉ qui nous rejoint après que Xavier LAFAURE, pour des raisons professionnelles et personnelles, ait souhaité arrêter sa mission de Conseiller municipal. Bienvenue à vous !

M. MAUTÉ : Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Ces précisions apportées, je voudrais que Madame BIVILLE procède à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose que Thomas PHILIP, un jeune et heureux papa, soit le secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2023

M. LE MAIRE : Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 23 juin, s'il n'y a pas d'observation, il est considéré comme approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Vous avez reçu deux arrêtés portant modification des prescriptions applicables à une installation classée pour la protection de l'environnement, dans la mesure où elle est exploitée par les Flottilles 31 F et 35 F, Flottilles d'aviation. Vous avez les documents, c'est une communication obligatoire au Conseil Municipal.

Des questions orales ont été posées auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Je vous rappelle également, pour la presse, que Madame BERNARDINI a rendu ses fonctions d'adjoint et nous procéderons donc le 11 octobre prochain à 18 heures à l'élection d'un nouvel adjoint, comme nous le demande, eu égard aux délais, la loi.

Je voudrais également présenter mes félicitations à Sébastien FRATELLIA qui a été élu Président de la mission Corail, ce qui est relativement important pour nous dans la mesure où l'essentiel des jeunes de moins de 25 ans dont elle s'occupe sont Hyérois.

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES- Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers – Nomination des représentants des associations locales - Modifications

M. LE MAIRE : La première délibération porte sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Une personne qui en faisait partie comme suppléante, Madame Eliette DUNAND, du CIL de Giens nous a fait part de sa démission. Le Président du CIL, Monsieur PEYTAVIN, nous a proposé qu'elle soit remplacée par Monsieur Jean BOUSQUET. Je vous propose donc de remplacer Madame Eliette DUNAND par Monsieur Jean BOUSQUET. S'il n'y a pas d'observation, cette proposition est retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Un certain nombre de délibérations sur les budgets annexes puisque désormais, à la satisfaction de Madame MANA, il y a un bilan intermédiaire. Bilan intermédiaire d'abord pour le Port d'Hyères.

AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d'Hyères (Saint-Pierre) – Bilan intermédiaire 2023

Mme MANA : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, mes chers collègues. Donc en effet, je vais vous présenter un bilan intermédiaire au 30 juin pour chacun des budgets annexes et je vais donc commencer par le Port Saint-Pierre. Ce relevé est arrêté au 30 juin 2023 et a enregistré pour la régie du Port Saint-Pierre :

- Un total de recettes de 3 499 276,91 €.

- Un total de dépenses de 2 662 706,81 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux vous proposer d'approuver ce relevé intermédiaire ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du
Port de l'Aiguade - Bilan intermédiaire 2023**

Mme MANA : Pour le Port de l'Aiguade, nous avons enregistré :

- Un total de recettes de 225 310,30 €.

- Un total de dépenses de 48 473,28 €.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Oui ?

M. MARION : C'est une abstention, Monsieur le Maire, sur la délibération d'avant et sur celle-ci.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'autre abstention ? Pas de vote contre ? Tout le monde, d'accord, vous êtes le porte-parole du groupe. Monsieur MASSUCO ?

M. MASSUCO : C'est uniquement un relevé mathématique en fait, je ne crois pas que Madame MANA se soit trompée sur un relevé mathématique, ce que je ne pense pas.

M. LE MAIRE : Excusez-moi. Donc abstention pour le groupe Hyères Tout Naturellement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du
Port de la Capte - Bilan intermédiaire 2023**

Mme MANA : Pour le Port de la Capte :

- Le total des recettes est de 123 504,08 €.

- Les dépenses sont à 7 253,90 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port Auguier - Bilan intermédiaire 2023

Mme MANA : Au Port Auguier, au 30 juin 2023 :

- Les recettes sont de 70 788,19 €.
- Les dépenses sont enregistrées à 33 399,06 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Même vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port du Niel - Bilan intermédiaire 2023

Mme MANA : Au Port du Niel :

- Les recettes sont de 88 959,34 €.
- Les dépenses de 53 672,97 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Même vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Bilan intermédiaire 2023

Mme MANA : Pour les caveaux :

- Les recettes sont de 226 555,12 €.
- Les dépenses mandatées au 30 juin 2023 de 9,57 €.

M. MARION : Nous sommes pour.

M. LE MAIRE : Ils vous en seront reconnaissants. Pas d'autres manifestations d'intérêt ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % d'un prêt d'un montant initial de 5 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade demi-lune suite à un réaménagement de dette

Mme MANA : Pour mémoire, la Ville a garanti à 100 % un prêt de 5 000 000 € consenti à la SPLM par le Crédit Coopératif le 20 juillet 2020. L'échéance de ce prêt était initialement fixée au 31 décembre 2023.

À ce jour, les travaux publics d'aménagement ont bien avancé, l'emprunt devrait être honoré dans les temps. Cependant, les opérations de construction de Bouygues Immobilier ont pris du retard conséquent à la crise économique et du retard dans l'attribution des marchés. Cela nécessite donc une régularisation de l'acte de cession des terrains aménagés à Bouygues qui a reporté la dernière échéance de paiement en octobre 2024, il s'agit du solde.

En conclusion, cette prolongation du prêt de 5 000 000 € jusqu'au 31 décembre 2024 est rendue nécessaire par le retard pris par Bouygues Immobilier.

M. LE MAIRE : Oui, Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. L'opération peut paraître correcte sur le plan formel, mais sur le fond il s'agit des suites de la gestion calamiteuse de la ZAC de la Crestade par la SPLM aux abois financiers, qui a transformé cet écoquartier en programme Bouygues pour se renflouer rapidement.

Par conséquent quel est l'intérêt communal de faire supporter par le contribuable hyérois le risque financier d'une opération de promotion privée pilotée par une société publique ?

Pour cette raison notre groupe maintient son opposition initiale à cette garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE : Il y a quelque chose qui m'étonne un tout petit peu, mais ma mémoire doit être défaillante. Il me semble que l'opération de la ZAC de la Crestade a été votée à l'unanimité au Conseil Municipal. Pardon ?

Mme TROPINI : Par pour la garantie d'emprunt, on reste cohérent, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas une seule opération d'aménagement à Hyères ou dans n'importe quelle commune de la métropole ou de France qui ne se fasse sans garantie d'emprunt. C'est tout à fait la règle, c'est tout à fait la loi, c'est tout à fait la logique économique, ce n'est pas la vôtre, on peut être aussi en butte à la logique économique. Là, il y a simplement eu un petit retard qui fait qu'ils n'ont pas encaissé les recettes des ventes et ils demandent de glisser de quelques mois l'opération.

Quant à ce que vous venez de dire sur la gestion calamiteuse par la SPLM de la ZAC de la Crestade, c'est une appréciation qu'ils jugeront à sa juste valeur. Je ne vois pas en quoi elle a été catastrophique. Cette opération est sortie dans les délais qui étaient prévus, elle est réalisée dans le cadre d'un écoquartier qui poursuit son chemin de façon positive. Écoutez, les voix de votre vote sont impénétrables pour moi.

Je mets aux voix cette garantie d'emprunt ajournée. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°9 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation Cité Éducative 2023

M. FRATELLIA-GUIOL : On est sur la programmation 2023 - 2024 de la Cité Éducative, c'est donc la deuxième programmation. Je rappelle rapidement que la Cité Éducative est un dispositif visant à intensifier la prise en charge des jeunes de 0 à 25 ans, de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle, des crédits sont affectés avec l'État et avec la Ville.

Rappeler que cette convention cadre triennale fixe les objectifs, les moyens et les conditions d'application du programme sur la période 2022 - 2024.

Une évaluation a permis de mesurer les premiers effets positifs et je vous donnerai quelques exemples de l'impact que peut avoir la Cité Éducative au sein des quartiers Politique de la Ville, mais aussi des quartiers en général parce qu'on est sur le collège, le lycée et le premier degré. Les indicateurs suivants sont à relever :

- Une appropriation de la démarche d'alliance éducative. Qu'est-ce que l'alliance éducative ? Ce sont les acteurs qui vont travailler ensemble au sein du projet de Cité Éducative et dans les acteurs, nous avons évidemment l'Éducation nationale, la CAF, les acteurs associatifs, les services de la Ville. C'est important parce que l'on a pu noter qu'au travers des actions que l'on a pu porter dans le cadre de la cité, on a pu relier des événements importants de la ville. Par exemple : la Fête du Livre au travers des actions du Coup de Pouce et du CLAS, la Fête du Livre a pu accueillir à la médiathèque des dizaines d'enfants avec leur parent qui ont pu interpeler et poser des questions lors de cet événement, à un auteur qui avait été sélectionné et invité par la Fête du Livre. Donc, cela permettait de faire le lien entre l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ce qui permettait d'aider les jeunes qui ont le plus de difficulté. Et de manière parentale, d'avoir une rencontre au sein de la médiathèque et, pour

beaucoup de familles, de découvrir la médiathèque. Donc nous voyons des impacts très concrets.

- Une émergence de projets innovants à vocation structurante autour notamment des thématiques de l'inclusion, de la culture, du décrochage scolaire.

- Rappeler que ce sont 2 500 enfants qui ont été touchés par la Cité Éducative, il est important de le signaler.

- Ce sont 500 parents qui ont été engagés dans des actions de soutien à la parentalité. Je vous donne un autre exemple, la Fête du Parcours des Arts. Au travers du Fonds de Participation des Parents (le FPP) les parents ont pu se mobiliser avec leurs enfants pour construire une exposition qui s'est déroulée sur la Place de la République. Et tout le monde a pu travailler tout au long de l'année pour permettre cette exposition dans le cadre du Fonds de Participation des Parents. Et là concrètement, c'est une vraie action de parentalité qui permet de valoriser une action qui était la Fête du Parcours des Arts notamment et ils viennent s'y raccrocher tout comme la Fête du Livre.

- Une trentaine de partenaires associatifs sont donc concernés.

Aujourd'hui, l'objet du vote est donc les 40 000 € de la Ville alors que la part de l'État s'élève à 210 000 €. Ce sont 17 projets qui ont été retenus dans le cadre de la Cité Éducative, 10 projets pour le second degré, 7 projets pour le premier degré. Cela vous donne un peu la dynamique de la Cité Éducative.

Peut-être vous donner encore un dernier exemple notamment sur le Val des Rougières où, dans le cadre d'une action identifiée dans le programme que vous avez sous les yeux, Arty Family a pu travailler avec le réseau associatif qui intervient sur les quartiers et monter le carnaval du Val des Rougières. Et donc, c'est vrai que l'on était présent et l'on a pu avoir cette mobilisation avec les habitants qui étaient donc aux côtés d'Arty Family et de tous les acteurs, pour pouvoir participer à cet événement. C'est que ce n'est pas un événement qui a vocation à rester au Val des Rougières, mais c'est un premier pas. Et donc on voit qu'au travers de la Cité Éducative, cela peut aller de la Fête du Livre, de la Fête du Parcours des Arts jusqu'à des choses qui sont très localisées au sein du quartier. Et nous avons donc un outil passionnant d'alliance éducative qui permet de faire travailler tous les partenaires ensemble sur différents niveaux.

Rappeler également que sur le soutien scolaire, l'APS est donc un acteur important et intervient notamment à domicile, sur le terrain et au sein du collège sur les jeunes qui sont en rupture scolaire. Donc on a des sujets assez différents les uns avec les autres qui sont assez complémentaires, donc c'est le programme de la Cité Éducative.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Oui, Monsieur le Maire, merci. Très brièvement puisque la Cité Éducative, je crois que l'on doit tous s'en féliciter, c'est une aide de l'État colossale, 210 000 €, une aide de la commune importante, 40 000 €, et une aide supplémentaire de 15 000 €.

Ma question n'est pas là, finalement, quand on nous présente le mode de fonctionnement de la Cité Éducative, j'ai entendu Monsieur FRATELLIA dire que c'était très concret. Dans le document qui m'a été donné, je n'ai rien vu de concret, je ne dis pas que les actions ne sont pas menées, mais comme on est à la deuxième année, il me semblait que l'on aurait pu faire un bilan de la première année, un vrai bilan. C'est-à-dire que le but de la Cité Éducative est de réinsérer ou d'insérer les jeunes entre 0 et 25 ans, la question était : Est-ce que le parcours scolaire des jeunes en difficulté, ou censés être en difficulté, s'est amélioré ? Chiffres à l'appui bien évidemment parce qu'on peut dire oui. Est-ce que le parcours d'entrée à l'emploi pour les jeunes entre 18 et 25 ans a été également amélioré ? Parce que j'entends que la kermesse est un moment convivial et c'est génial finalement, car c'est cela qui fait l'âme d'une ville. Mais ma question est : Est-ce que l'on a des chiffres concrets me permettant de dire que ces 265 000 € ont été utilisés et l'on a concrètement les résultats suivants.

M. FRATELLIA-GUIOL : Je vous réponds bien sûr. Je vous rappelle aussi que l'on a un temps où l'on peut prendre le temps de regarder le détail des chiffres qui s'appelle la commission. Et je suis dans la commission alors que vous n'y êtes pas, c'est toute la difficulté. Alors, on peut bien sûr prendre ce temps ici et je le prends avec plaisir, mais je vous le rappelle pour l'organisation parce que quand c'est beaucoup de détails, cela mérite un peu de confort et un peu de temps pour pouvoir vous donner précisément le détail.

Donc très concrètement pour l'action de l'APS, ce sont 64 collégiens qui ont été accompagnés, je vous le donne très précisément. Accompagnés chez eux, accompagnés également au sein du collège, ce sont des ruptures scolaires. Très concrètement, 35 d'entre eux ont une amélioration en termes de notes, donc 35 élèves qui ont eu une remontée des résultats scolaires au sein de leur scolarité. Pour 34 d'entre eux, la situation s'est maintenue donc là aussi, je ne suis pas là pour dire que tout est parfait, loin de là. Par contre, excusez-moi de vouloir essayer de valoriser l'action qui est menée et de trouver aussi du sens entre l'action publique sur les quartiers et puis une ouverture que l'on a entre un quartier prioritaire et le reste de la commune. Quand un quartier prioritaire va mieux, c'est la commune qui va mieux, vous voyez ce que je veux dire ? Donc, c'est vrai que ces dispositifs qui se rattachent au contrat de Ville, c'est à la Politique de la Ville sous l'autorité du Maire de trouver une cohérence dans ces dispositifs, on a un nouveau contrat de ville qui arrive, donc on va essayer au plus près du terrain. Mais concrètement, sur des choses qui sont aujourd'hui l'objet du vote puisque l'on est sur les 40 000 €, donc je vous le donne : ce sont 74 collégiens accompagnés. Je pourrais vous donner plein d'autres détails, mais ce serait un peu plus long.

M. LE MAIRE : Je ne serais pas opposé à ce que Monsieur FRATELLIA, quand il le souhaitera, organise une réunion avec un bilan sur la Cité Éducative, y viendra qui voudra, mais c'est une bonne idée.

M. MASSUCO : Ce n'était pas une attaque, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que Monsieur FRATELLIA s'est senti offensé, c'était juste une question.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout, d'abord on n'attaque jamais personne, c'est une hypothèse d'école complètement formulée. En revanche, je suis un peu différent de Monsieur FRATELLIA, je crois qu'il est impossible de donner de véritables chiffres, dire que cela a permis tant d'insertions sur le marché du travail. Que se serait-il passé si cela n'avait pas existé ? C'est toujours la difficulté de la mesure de l'efficacité d'une Politique de la Ville, d'une Cité Éducative, je crois que l'on peut être convaincu que si cela n'existait pas, la situation serait beaucoup plus difficile et les résultats seraient inférieurs. Mais le mesurer exactement, c'est de la « com » pour ceux qui le font. Oui, on peut regarder les résultats scolaires, ils ont amélioré leur moyenne, d'accord, mais il faut être extrêmement prudent sur la valeur quantitative des résultats.

M. MASSUCO : Mais c'est quand même de l'argent public et j'entends 65 personnes ou 74 dans un second temps, c'est bien mais ce que je dis, ce n'est pas tant cela.

M. LE MAIRE : Mais je ne vous attaque pas !

M. MASSUCO : Je sais, Monsieur le Maire, vous ne m'attaquez jamais donc je le sais très bien.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, je ne vous attaque jamais, vous êtes inattaquable.

M. MASSUCO : C'est gentil, Monsieur le Maire.

M. FRATELLIA-GUIOL : Mais si l'on peut organiser...

M. LE MAIRE : Non, on s'en fiche, je dis que tu fais une réunion, tu fais les chiffres que tu veux, c'est une réflexion personnelle, il n'y a pas de chiffres exacts sur ces sujets-là. Alors, vous donnerez des chiffres, mais le reste c'est de la littérature. Quand on dit ce que l'on pense, c'est compliqué.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

C'est marrant de ne pas pouvoir dépasser les évidences. Quelle est la mesure exacte de l'amélioration de l'environnement liée à l'existence du Parc de Port-Cros ? C'est une plaisanterie, bien que sûr que cela améliore, mais on le mesure comment ? Qu'est-ce qui se passerait s'il n'existait pas ? La mesure de l'efficacité des politiques publiques, on peut donner une direction, mais pas de chiffre. Voilà, c'est une réflexion générale que je me fais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants aux conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration de la Cité Éducative)

Mme MANA : Toujours la Cité Éducative, je suis désolée, pour autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions puisque certaines subventions vont dépasser les montants sans signature, notamment :

- Arty Family : le total de la subvention est de 28 000 €.
- Face Var : 39 000 €.
- APS : 68 500 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle que l'on a voté pour le dispositif de la Cité Éducative et à raison parce qu'elle s'adressait en théorie à tous les jeunes en difficulté scolaire jusqu'à 25 ans. Mais en ce qui concerne cette délibération, nous ne sommes pas pour puisque les crédits alloués à la Cité Éducative n'ont pas été détachés des subventions supérieures à 23 000 €. Donc, pour une participation de la Ville de 4 000 €, on vote une subvention de plus de 23 000 € et cela me gêne parce que dans toutes ces subventions supérieures à 23 000 €, j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir pour dire que nous ne les approuvons pas toutes et vous le savez. C'est pour cette raison, pour ne pas entériner le reste des subventions pour lesquelles nous ne sommes pas forcément d'accord et juste pour le crédit de la Cité Éducative, je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)

2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°11 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur »

M. LE MAIRE : Il paraît que c'est moi qui rapporte la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football « Fonds d'Aide au Football Amateur ». La Fédération Française de Football accompagne la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés.

Ainsi, nous allons faire la rénovation complète de l'éclairage du Stade Perruc et dans ce cadre-là, cette subvention est éligible. Le coût de l'opération globale est de 95 050 €. Le Fonds d'Aide au Football Amateur est sollicité pour 80 % du montant de l'opération, soit 76 040 € et il y aura un autofinancement de 19 010 €, de façon à faire jouer cette contribution de la Fédération à l'amélioration des conditions d'accueil et de jeu.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

M. MARION : Monsieur le Maire, je voulais juste faire une déclaration à propos de cette délibération. J'ai vu, en creusant un peu sur ce Fonds d'Aide au Football Amateur, qu'il est possible de le solliciter sous certaines conditions d'agrément qu'on a largement sur la ville avec les clubs de foot, et qu'il était également possible de le solliciter sur des installations neuves, même allant sur la construction d'un stade. Je me demande si l'on ne devrait pas pousser cette réflexion éventuellement au vu des montants qui peuvent être alloués parce qu'on n'est pas tenu notamment par la règle des Fonds de concours, typiquement TPM et ainsi de suite. C'est quand même un dispositif qui pourrait être intéressant pour la future réserve foncière communale.

M. LE MAIRE : Absolument, il faut creuser. À titre d'exemple, sur le projet que l'on a de réhabilitation complète du plateau sportif du Golf Hôtel, il y a le terrain de football pour lequel on doit changer le revêtement, ce qui coûte déjà 800 000 €, plus tous les terrains, mettre aussi des panneaux photovoltaïques pour couvrir, il y a énormément de subventions et celle-là pourrait en faire partie. Donc si l'on peut le faire, on le fera, on va regarder, merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°12 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise en place du référent déontologue pour l'élu local

Mme MANA : Il s'agit de mettre en place un référent déontologue pour les élus locaux. Ce référent aura pour missions d'apporter les conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local, ainsi que d'informer et de sensibiliser les élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions aux mandats.

La collectivité doit désigner par délibération un référent. Et afin de répondre aux collectivités et établissements demandeurs, le CDG du Var a mis en place un collège référent déontologue composé de :

- Monsieur Gaëtan ROSSI, fonctionnaire retraité,
- Monsieur Michel MALLARD, ancien président de tribunal.

Nous aimerions donc les désigner. Juste pour information, je m'excuse, il ne s'agit pas de saisir le déontologue pour lui demander si le voisin a le droit de, mais c'est vraiment pour des questions personnelles liées à son propre mandat. Et le coût pour étudier un dossier sera de 600 €.

M. LE MAIRE : C'est une application de la loi. Monsieur MARION ?

M. MARION : Oui, pardon Monsieur le Maire. J'ai une difficulté avec cette délibération parce que, même si cela paraît extrêmement cohérent de faire ce qu'il est proposé de faire parce qu'il y a un vrai débat, il y a plus qu'un débat, il y a une préconisation. Elle a été éditée dans un guide sur la Direction générale des collectivités locales à propos des Centres de Gestion qui sont déjà, effectivement, d'emplois pour les agents. Mais, il est très clairement indiqué, le cas particulier des Centres de Gestion est évoqué spécifiquement et expressément, ce n'est pas moi, mais ils nous disent :

« La désignation d'un référent déontologue de l'élu local n'entre pas dans le champ de compétences des Centres de Gestion. Leurs missions concernent la gestion des personnels des collectivités territoriales et non celle des élus locaux. En l'absence de disposition législative expresse les y autorisant, les Centres de Gestions ne peuvent être habilités pour désigner et exercer la fonction de référent déontologue de l'élu local au bénéfice des collectivités ».

Donc, la Direction générale des collectivités territoriales nous interdit de faire ce qui nous est proposé de voter. Je voulais vous le soumettre, j'ai la note si vous la voulez.

M. LE MAIRE : Je pense que nous l'avons aussi, je pense qu'un certain nombre de vérifications...

M. MARION : Je sais que c'est en débat parce que ce serait assez logique que cela se passe ainsi pour une cohésion dans les territoires. Et pour autant, est-ce que l'on entretient la dichotomie entre élus et agents pour le référent déontologue, c'est une vraie question. En tous les cas, il nous a été expressément indiqué qu'il ne fallait pas choisir les Centres de Gestion pour l'instant. Pour en connaître une spécifiquement, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de débat concernant le Président MALLARD notamment. Mais ce ne sont pas les personnes qui sont en question, là, on conventionne avec le Centre de Gestion, ce qui nous est expressément interdit par la Direction centrale, donc...

M. LE MAIRE : Nous allons tenir compte de cette observation et allons vérifier. Nous allons demander à la préfecture si la sollicitation est normale parce que vous évoquez, comme toutes les communes font le même appel aux Centres de Gestion, ça va faire des modifications importantes. Nous allons voir. Oui, je vous en prie.

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Maire. Moi, je suis un petit peu gênée, même si je comprends la délibération, mais d'abord, je n'ai pas bien compris les 600 €. C'est-à-dire que si moi, j'ai besoin d'interroger quelqu'un pour savoir si je suis en conflit d'intérêts, etc., je paie 600 €.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est la commune qui assure, c'est pour cela qu'il faut le demander avec parcimonie parce que...

Mme MONFORT : Quand on regarde d'un peu près, l'AMF en particulier nous donne des fiches référents, prise locale d'intérêts, corruption passive, favoritisme. Et puis il y a l'élu et les cadeaux, l'élu et les voyages (c'est Martine à la mer). Autant j'aurais peut-être compris même si je ne serais pas d'accord avec le principe de délation, mais que l'on aille poser une question quand l'on sent qu'il y a peut-être quelque chose qui dérape. Mais, que l'on aille poser la question, à nos âges nous sommes quand même des gens assez responsables, il y a une charte de l'élu local, pour dire : « Est-ce que là, je suis en conflit d'intérêts ? Ou est-ce que je dois accepter ce voyage ? ». Est-ce que l'on a besoin de quelqu'un pour venir nous dire cela ? À la limite, on va voir les services, on vient vous voir pour dire : « Là, j'ai un doute parce que... », mais là franchement, c'est nous prendre un peu pour des débiles, on va le voter, mais...

M. LE MAIRE : C'est vrai dans toutes les institutions, c'est vrai pour l'Assemblée nationale notamment qui a donné l'exemple. C'est vrai que l'on peut avoir une connaissance des réglementations, une interprétation et c'est vrai que c'est une façon de garantir une orientation. Je pense qu'une situation de conflit d'intérêts peut être un peu plus complexe que ce qu'on veut croire comme ça. Je peux vous montrer, pour ma part, des lettres que le Président NADAL m'a envoyées, Président de la Haute Autorité, honnêtement quand vous avez terminé la lettre, vous ne savez absolument pas si vous êtes ou non en situation de conflit d'intérêts, donc c'est très compliqué. Donc s'il y a, non pas une garantie mais un conseil totalement objectif, ce n'est pas utile. Après, je comprends que l'éthique personnelle peut parfois suffire, c'est compliqué.

Je vais vous donner un exemple : est-il possible ou non que quelqu'un qui a des diplômes extrêmement élevés et qui a donné totale satisfaction, puisse demeurer dans le Cabinet d'un maire s'il y a un lien de parenté ? Moi, j'en ai tiré une conclusion, j'ai licencié ma fille. Le Président NADAL m'a dit : « Il n'y a aucune obligation, mais c'est dangereux et donc je vous laisse le soin de juger ». C'est donc très compliqué et c'est vrai que cela pouvait permettre une interrogation puisqu'on ne se demandait pas si la personne était efficace, honnête, ce n'était pas le problème, le Président de la Haute Autorité lui-même a fait une réponse très ambiguë, donc il peut y avoir des difficultés. Tout à l'heure, notre ami CARRASSAN est sorti parce qu'il est

membre de la SPLM où l'on a 1 % du capital, il ne fallait pas qu'il reste puisqu'il y avait une délibération sur la SPLM. Et l'on est dans une société, Isabelle, où il n'aura échappé à personne que le caractère inquisiteur est très élevé, donc il y a parfois des principes de précaution qui peuvent faire que le déontologue...

Mais je suis un peu comme toi, est-ce que nous avons à recevoir des leçons de quelqu'un qui pourrait aussi parfois balayer devant sa porte, c'est un peu ça aussi la question. On voit par exemple certaines sociétés qui n'ont plus aujourd'hui l'agrément de se faire juge de tous les marchés publics pour ne pas creuser pour savoir qui pose les questions.

C'est compliqué, la vie est compliquée. De la même façon, l'observation de Monsieur MARION, nous allons essayer de la juger, moi, je demande à ce qu'on demande à la préfecture parce que l'observation a lieu nous l'appliquons, mais il faut que toutes les communes l'appliquent.

Je mets aux voix la mise en place de ce référent déontologue pour l'élu local. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (35 VOIX)

8 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°13 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mouvement de personnel dans le cadre du transfert de la compétence transport de voyageurs auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Mme MANA : La comme d'Hyères ayant mis en place deux circuits de navettes gratuites en 2013, il s'agit d'organiser aujourd'hui le transfert des agents exerçant au sein du service selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur que vous avez en annexe. On précisera que le service demeurera gratuit pour les usagers et que le coût du transfert vers la Métropole fera l'objet d'une délibération ultérieure. Je précise aussi que les agents qui étaient en CDD normalement devaient être repris en CDD, c'est ainsi que cela doit se passer et la commune a négocié pour qu'ils soient repris en CDI pour justement la pérennisation de l'emploi. C'est un accord qui a été passé avec la SUMA et la société.

M. LE MAIRE : C'est une bonne délibération, oui, Madame BURKI ?

Mme BURKI : Je voulais simplement intervenir...

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Maire, au déplacement de cinq agents de catégorie C titulaires de la fonction

publique territoriale et de cinq agents contractuels de droit public, dont deux en CDI, mais Madame MANA vient de nous dire que les cinq seront en CDI, exerçant les fonctions de conducteurs, à compter du 1^{er} novembre 2023 vers la Métropole. Ce déplacement de personnel fait suite au transfert de compétence du service public de transport à la Métropole qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La commune d'Hyères sollicite la Métropole pour la reprise des services qu'elle exécute en rappelant que les deux lignes gratuites sont exploitées au moyen de matériels appartenant à la commune d'Hyères ainsi que par du personnel communal.

Les agents continueront d'exercer leurs missions sur les sites d'exploitation actuels et ils utiliseront à compter du 1^{er} novembre 2023 les matériels transférés par la commune et mis à disposition de la société SNT SUMA auprès de laquelle ils seront détachés.

La délibération n°075 du Conseil Métropolitain d'hier, donc du jeudi 28 septembre 2023, avait pour objet l'évaluation du PDU 2015 - 2025 et l'élaboration du Plan de Mobilité 2025 - 2035, puisque maintenant ce n'est plus le PDU, de la Métropole TPM. Plan pour lequel le Conseil Métropolitain vous autorise à engager, Monsieur le Président l'élaboration du Plan de Mobilité 2025 - 2035.

La réflexion sur la mobilité interne de notre ville en complémentarité des liaisons métropolitaines est nécessaire. Nos modes de déplacement changent et il faut en tenir compte. La situation actuelle conduit à une rupture d'égalité entre les citoyens hyérois puisque seuls deux circuits par navettes sont actuellement en place. Dans l'attente d'une gare multimodale ainsi que d'une réflexion sur la mobilité à Hyères, nous pouvons remédier à cette inégalité en proposant deux autres circuits par navettes desservant deux autres points de notre commune, ces navettes pourraient même marquer des arrêts puisque légalement transférés à un délégataire.

Il n'y a aucune concurrence puisque le délégataire SNT SUMA se verra attribuer le versement de la subvention forfaitaire d'exploitation correspondant à la participation de la ville d'Hyères. Il est bien précisé que ce service de navettes demeurera gratuit pour les usagers et que le coût du transfert fera l'objet d'une évaluation ultérieure avec la Métropole TPM.

Nous avons donc la possibilité de desservir d'autres points que ceux actuels en revoquant les circuits, sans besoin de parkings de délestage, afin de contribuer davantage aux objectifs de lutte contre le changement climatique et autres pollutions, et bien entendu pour décharger le centre-ville. Ces navettes ne sont gratuites que pour les usagers, mais notre commune en supporte le financement. Merci.

M. LE MAIRE : Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Je suis très contente pour les agents en CDD qui vont passer en CDI. Mis à part ça, pour moi, c'est de la tambouille « TPMienne », donc je m'en lave les mains, c'est pourquoi je m'abstiendrai. Mais je n'ai pas compris parce que je vois

qu'on ne peut plus organiser de service de mobilité en tant que commune, donc je sais que Madame BURKI a très envie d'une navette et elle n'a pas tort, mais qu'en dirait TPM ? Cela ne dépend même plus d'Hyères puisque nous n'avons pas le droit d'organiser un service. Je n'ai pas trop compris, mais je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Globalement, TPM a le monopole des transports en commun. Donc, nous étions dans une situation de totale illégalité pendant longtemps puisqu'un jour a été décidé qu'il y aurait des navettes gratuites ici alors que nous n'en avons pas la compétence de transporter les personnes. Tout accident qui se serait produit aurait mis en cause la responsabilité des organisateurs.

Il y a trois ou quatre ans, pour améliorer l'intendance, j'ai passé une convention avec TPM pour essayer de raccrocher juridiquement les navettes à l'activité de TPM, mais c'était un peu branlant pour dire la vérité. Et là, on rentre dans le droit, c'est-à-dire que les navettes sont désormais partie intégrante de la compétence de TPM, j'ai demandé à ce que ce soit inscrit dans la DSP et ce n'était pas si simple. Étant bien entendu que TPM a accepté dans la mesure où c'était neutre pour eux au niveau du financement et c'est également neutre pour nous puisque l'on va donner à TPM une contribution qui est égale au coût que l'on a aujourd'hui à subir.

Pourquoi TPM ne veut pas le financer directement ? Parce que la difficulté qu'il y avait à faire rentrer dans le contrat TPM, c'est la prolifération, c'est-à-dire que toutes les communes à tout moment et en tout lieu demandent des navettes gratuites, ce qui était une exception un peu culturelle à Hyères, je crois qu'il y en a une du côté de Toulon, mais il fallait être à la marge. Pour le reste, on pourra imaginer dans l'avenir qu'il y ait éventuellement des navettes, on pourra voir s'il y a des avenants possibles, mais vous avez conclu en disant : « C'est gratuit pour les particuliers, mais c'est payant pour la commune », il faut bien que quelqu'un paie, donc c'est le contribuable qui paie donc il faut qu'il y ait une vision équilibrée.

Je crois que c'est très important aujourd'hui de rentrer dans le droit et même d'avoir fait accepter l'idée à TPM qu'il puisse y avoir, du fait de la configuration ou de la destination, ce qui est encore plus compliqué, des navettes gratuites. Parce que la gratuité n'est possible normalement que dans deux conditions. L'une, c'est quand l'on transporte par exemple ceux d'une entreprise, imaginez qu'il y ait un groupe à tel endroit, il pourrait y avoir un rassemblement devant la mairie, les gens montent et on les transporte, ça, c'est possible. Et la deuxième, c'est qu'il n'y ait pas d'arrêt, c'est-à-dire qu'il faut que l'on parte d'une destination pour arriver à une autre, et d'ailleurs il n'y aura pas d'arrêt, c'est l'une des difficultés. Ce n'est donc pas n'importe comment que l'on peut mettre en place des modalités de transport. Là, maintenant que c'est entré dans la compétence de TPM, nous allons voir si nous pouvons faire des arrêts parce que ce n'est plus l'exception, mais c'est assez compliqué. Moi, je suis très, très heureux que l'on rentre enfin dans le droit.

Mme BURKI : Monsieur le Maire, on est tout à fait favorable. Mon intervention n'était pas pour dire que l'on n'était pas d'accord.

M. LE MAIRE : C'est une progression considérable que l'on fait aujourd'hui, on peut espérer que cela prospère dans le temps.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)

2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°14 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe sur les friches commerciales - Liste des locaux vacants

M. LE MAIRE : Taxe sur les friches commerciales, liste des locaux vacants. Afin de lutter contre la vacance commerciale et inciter les propriétaires de locaux inoccupés à remettre ces biens sur le marché, la commune instaure une taxe annuelle sur les friches commerciales. Elle est assise sur le revenu net servant de base à l'imposition et soumise aux taux majorés :

- 15 % la première année,
- 25 % la deuxième année,
- 35 % la troisième année.

Pour l'établissement de cette imposition, le Conseil Municipal doit communiquer chaque année à l'administration des impôts la liste des adresses des biens susceptibles d'être soumis à la taxe. Et sur la base d'un fichier des locaux commerciaux, un avis d'imposition est donc engendré.

Vous avez la liste des friches commerciales qui sont concernées. Et donc je vous propose de pouvoir appliquer cette taxe. Une information que je vous donne dans le cadre des informations contradictoires, VAD fait chaque année le repérage des locaux vacants. En centre-ville, sur 509 locaux, 29 sont vacants, soit un taux de 5,7 %, un peu plus élevé que l'année dernière où c'était 4,9 %, mais l'on reste à des taux de vacance qui sont exceptionnellement bas. Mais, au niveau naturel de vacance, comme il y a un taux naturel de chômage, je crois qu'il faut s'en réjouir et j'espère bien qu'une fois tous les travaux terminés, cela puisse se maintenir et même encore s'améliorer. Oui, Madame.

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Maire. Juste une question, on comprend bien l'intérêt de cette mise en place par rapport aux friches commerciales, mais l'enfer et le centre-ville médiéval étant pavés de bonnes intentions. Je m'interroge quand même sur le principe de savoir si avant de donner cette liste aux impôts, on prend juste le temps de se pencher sur le pourquoi ces friches sont vacantes. Ce n'est pas forcément de la mauvaise volonté, ce peut être des difficultés à relouer, des

successions immobilières, des difficultés rencontrées avec les anciens locataires, etc. Donc nous, nous donnons cette liste uniquement en vitrine sans chercher à savoir l'humain qu'il y a derrière et pourquoi...

M. LE MAIRE : La liste est établie essentiellement par VAD après des contacts permanents. Je vous donne un exemple : Avenue des Îles d'Or, il y a trois cellules pour ceux qui se rappellent un peu d'un local qui me concernait, l'un des trois était la permanence que j'avais à la dernière élection municipale en parfait état et les deux autres le sont également. Il se trouve que le propriétaire, c'est un fonds de pension absolument intouchable, on s'épuise en coups de téléphone, en mise en demeure, il doit avoir des dizaines ou des centaines de choses, c'est catastrophique.

Puisque nous prenons l'exemple de cette localisation, en face on va faire des halles, on refait des immeubles, on relance l'immeuble de SFR, etc. Donc cela devient quelque chose d'intéressant et on ne sait pas comment faire. C'est vrai que moi, j'aurais tendance à passer directement à la taxation maximale, mais j'ai peur qu'ils soient indifférents, ce sont des gens qui n'habitent pas du tout Hyères...

Mme MONFORT : Ce doit être quand même quelque chose d'exceptionnel.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout, Madame, pas du tout. Je prends l'exemple de l'immeuble SFR, on est en plein centre-ville, on a mis des années à pouvoir entrer en contact avec le propriétaire qui est de Marseille, un homme de 97 ou 98 ans totalement indifférent. Je ne vais pas décrire tout le contexte, mais cela a été vraiment compliqué pour VAD, c'est par miracle qu'au bout de quatre ou cinq ans, on est arrivé à maîtriser. Il y a souvent des gens indifférents, qui ne sont pas du tout anormaux et qui sortent de la normalité, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de cas particuliers. C'est pour ça que VAD est en permanence dessus et s'il y a véritablement des explications qui sont fondées, on préfère les aider plutôt que de les taxer. Là c'est véritablement ceux pour qui il n'y a pas beaucoup de solutions. En tout cas, votre observation est présente dans nos mémoires.

Je mets aux voix si vous le permettez. Qui est pour cette taxation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°15 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Débat sur les orientations du RLPI

M. LE MAIRE : Occupation du domaine public, débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal. Si vous le permettez, je voudrais juste en dégager l'enjeu. On a l'obligation de préserver le facteur principal de notre attractivité touristique, économique, de notre qualité de vie, c'est l'environnement. Et donc, de ne pas avoir des bords de route qui ressemblent à des endroits que je ne

citerai pas, mais uniquement avec des panneaux. Et d'autre part, on a l'obligation de penser aux acteurs économiques, de signaler leur activité et donc les panneaux ont leur utilité. Nous devons donc trouver un équilibre acceptable entre ces deux exigences : protection de l'environnement et information sur les acteurs économiques. C'est la philosophie qui a été la ligne de conduite du bureau d'études que nous avons mandaté au niveau de TPM puisque je rappelle que ce Plan Local de Publicité est valable pour l'ensemble de la métropole.

Il y a donc la valorisation des paysages urbains et la qualité du cadre de vie quotidien avec un certain nombre d'exigences et de préoccupations.

Il y a la valorisation de l'image de TPM pour que ce soit particulier aux entrées de ville parce que c'est vrai que cela donne parfois un signal sur ce que l'on doit trouver ou, au contraire, sur ce qui va être perturbant.

La mise en valeur de l'identité de TPM, ses richesses paysagères et patrimoniales avec un accent particulier sur le Parc de Port-Cros et sur le centre historique. À titre d'exemple, j'ai demandé à ce que la presqu'île de Giens soit le moins perturbée possible par les affiches parce qu'il me semble que sur un espace remarquable, cela mérite d'être très parcimonieux.

Intégrer la visibilité des activités économiques et culturelles, c'est la moindre des choses. Préserver les cônes de vue, ce sont des choses à la mode, mais il faut que l'on ait toujours une visibilité sur les endroits majeurs de la commune.

Ils ont fait un texte extrêmement minutieux et ce sont les principes de ces orientations que je vous demande de soutenir.

(Départ de M. Jean-François MAUTÉ)

Je vous explique pourquoi Monsieur MAUTÉ part, il organise avec ses amis un championnat de philatélie ou je ne sais quoi, et c'est demain. Donc, en tant que bénévole organisateur, je vous en prie.

Je ne vous en dit pas plus, il y aura une enquête publique, il y aura tout ce que l'on vient de faire, c'est très, très compliqué parce que le centre de La Garde ne correspond pas aux abords de la voie des Pesquiers.

M. MARION : Monsieur le Maire, effectivement c'est une compétence métropolitaine, mais on voit quand même qu'il y a un deuxième axiome après la valorisation des paysages, qui est de : « Valoriser l'identité de TPM ». Donc on peut craindre que des villes parmi les 12, sans faire offense à certaines, elles sont de qualité disparate en termes d'identité va-t-on dire très délicatement pour ne fâcher personne et pour ne pas être taxé de chauvinisme bas de gamme, même si en l'occurrence cela ne me dérangerait pas. Ceci étant, c'est quand même une valorisation de l'EPCI, de l'identité de l'EPCI et de l'image de l'EPCI à travers ce règlement. Donc, la véritable question est : Est-ce qu'au travers de ce document, qui est quand même un

règlement très détaillé, je trouve, aujourd'hui on doit prendre acte du débat qui doit se dérouler de manière obligatoire dans les 12 communes, et...

M. LE MAIRE : Je suis complètement d'accord avec vous sur le caractère hétérogène des communes de TPM.

M. MARION : Et donc, il y a un souci qui est fatalement subséquent à cette remarque, qui est effectivement toujours pareil, je sais que vous aviez dit que vous assumiez de changer l'identité de Hyères dans le bon sens, en tous les cas de votre point de vue, moins du nôtre sur un certain nombre de sujets, mais c'est aussi pour ça que l'on discute. Mais là, la crainte est quand même de savoir comment ça va se jouer.

M. LE MAIRE : Je crois que la crainte doit être dissipée, quand on parle de mettre en valeur l'identité de TPM, en réalité je crois que l'expression est malheureuse et quand vous regardez, vous comprenez mieux. C'est par exemple d'avoir un affichage harmonisé des centres historiques, que ce soit le Fort Saint-Louis à Toulon ou un centre historique ou patrimonial à Hyères, c'est la même chose. C'est ça le problème parce que quand vous regarder le numéro trois, il y a : « Valoriser les entrées du Parc National de Port-Cros pour les communes adhérentes » et cela peut être justifié. « Limiter le développement de l'affichage publicitaire dans les centres historiques », il peut y avoir d'autres communes, même si le nôtre est plus vaste et plus important, et « Limiter voire interdire certains dispositifs pouvant impacter l'identité des paysages ». Donc si vous voulez, je crois que c'est un peu maladroit de dire : « Préserver et mettre en valeur l'identité de TPM ». Je suis le premier à penser que TPM n'a pas tellement d'identité et que TPM a une diversité et que dans cette diversité, la ville d'Hyères a un statut tout à fait particulier.

En revanche, ce que je suis en train de faire au niveau TPM dans d'autres fonctions qui n'a jamais été fait et je le regrette, c'est d'établir un document sur le patrimoine naturel et culturel de TPM parce que c'est comme cela que l'on s'y retrouve. Si l'on veut essayer qu'il y ait un minimum d'identité dans TPM, ce n'est pas de dire que les Toulonnais ressemblent aux Hyérois ou que les Hyérois ressemblent aux gens du Revest, c'est partiellement vrai. En revanche, si quelqu'un s'intéresse à la culture, il peut être intéressé de savoir qu'après avoir visité Noailles, le Musée de La Banque, Saint-Paul, pas loin il y a la Villa Tamaris Pacha, pas loin il y a le Musée de la Marine, ça, c'est fondamental et ça donne une identité. De mon point de vue, c'est très regrettable encore aujourd'hui que l'on fasse si peu de mètres pour aller voir une richesse culturelle qui n'est pas loin. Quand on va à l'étranger, on roule une demi-heure et là, cinq minutes, ça paraît loin. Et pareil pour le patrimoine naturel, nous bien sûr, on est premier au hit-parade, ne le répétez pas, mais si j'ai pris cette initiative de force qui devrait aboutir d'ici six mois, ce n'est pas indifférent à l'idée que je me fais de la place d'Hyères dans TPM sur le plan naturel. On a bien sûr le Parc de Port-Cros, les salins, on a tout ça, mais si je posais la question : « Est-ce que vous êtes nombreux à être allé voir la ville du Brusca ? », c'est exceptionnel, on a l'impression que c'est au bout du monde. Donc arriver à cibler dans un ouvrage, c'est

peut-être un peu comme cela que TPM avancera vers une sorte d'identité globale plus large. C'est un endroit où l'environnement est exceptionnel, chez nous ou ailleurs, c'est un endroit où le patrimoine culturel est exceptionnel. Oui, Isabelle.

Mme MONFORT : Est-ce que cela veut dire qu'il va y avoir une uniformisation par exemple du *design* des panneaux, c'est-à-dire que l'on va faire une commande par centrale d'achat et l'on trouvera les mêmes panneaux, la même charte graphique ou le *design*, à Hyères qu'à La Seyne, etc. ? Est-ce qu'on va avoir le droit de choisir notre « mobilier urbain » par rapport à ça ou ce sera totalement uniformisé ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faudra que ce soit harmonieux, je pense qu'il faudrait que ce soit un rappel collectif, mais que chacun pourra garder son identité. Je vous donne un exemple, on est allé jusqu'à ce que les ombrières de RICCIOTTI sur Clemenceau, leur image soit les vieilles bouches d'égout d'Hyères. C'est-à-dire que l'on a recomposé ces dessins un peu particuliers un peu partout parce qu'on a voulu cultiver cette identité qui est d'ailleurs très voisine de ce qui avait été fait en son temps avenue Clotis, et ça on le garde.

Mais j'ai l'impression qu'il serait maladroit que quand on rentre dans un centre historique, les couleurs soient floues et différentes partout. Il faut que l'on trouve une sorte de signal un peu commun, même si l'on garde un peu d'identité, c'est bien difficile, c'est l'objectif. C'est partout ainsi, quand vous voulez signaler un espace naturel exceptionnel ou signaler un bon restaurant, c'est toujours le même logo, c'est la même couleur parce que cela attire le regard. Je crois qu'il faut de la diversité, mais dans l'harmonie et l'unité, mais attention, ce sont des paris extrêmement compliqués. Moi, je présidais cette commission, j'assistais à deux, trois, quatre réunions, il y a beaucoup d'acteurs économiques qui étaient conviés, c'est complexe.

Mme MONFORT : Préservons quand même notre identité à Hyères.

M. LE MAIRE : Rejoignez-moi parce qu'en matière d'identité, je pense que l'on aura fait un petit bout de chemin dans cette commune.

Je mets aux voix, je ne sais pas s'il faut en prendre acte ou s'il y a un vote ? On vote pour prendre acte. Je vous remercie, donc unanimité à prendre acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°16 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du centre ville - Modification temporaire du périmètre et déplacement

Mme RITONDALE : Merci, Monsieur le Maire. Les travaux de requalification du haut de l'avenue Gambetta correspondant à la phase deux, ainsi que les travaux préalables de la phase trois se dérouleront du 23 septembre 2023 au 30 avril 2024.

Une portion de cet axe, rendue indisponible le temps des travaux, nécessitera le déplacement d'une partie des exposants des marchés hebdomadaires des mardis et samedis matins.

Pour permettre cet aménagement, il est proposé de modifier temporairement le périmètre des marchés hebdomadaires et d'y intégrer les zones suivantes :

- L'avenue Clotis dans sa partie comprise entre les avenues Gambetta et Aristide Briand (trottoirs nord et sud).

- L'avenue Gambetta dans sa partie comprise entre les rues Pierre Brossolette et George Auric (trottoirs est et ouest).

Ainsi, les forains actuellement positionnés sur l'avenue Gambetta sur la partie comprise entre l'avenue Clotis et l'avenue Jean Aicard pourront faire l'objet d'un déplacement sur l'une de ces zones s'ils souhaitent maintenir leur activité le temps des travaux.

Il en est de même pour les exposants situés sur les places République et Clemenceau, qui seront amenés à être déplacés à partir du 11 novembre prochain et jusqu'au 7 janvier 2024, à l'occasion des festivités de Noël.

Ces aménagements seront supprimés une fois les travaux de la phase deux achevés, permettant un retour des commerçants non sédentaires sur leur emplacement d'origine.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? C'est dans l'accompagnement, dans cette concertation avec le président du marché, des travaux du centre-ville. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Demande de dérogation préfectorale temporaire au repos dominical en date du 15 octobre 2023 pour la société HERMES INTERNATIONAL

M. LE MAIRE : Demande de dérogation préfectorale temporaire au repos dominical en date du 15 octobre 2023 pour la société HERMES INTERNATIONAL, ce qui m'a un peu surpris. Mais en réalité, il y a trois salariés d'HERMES INTERNATIONAL qui doivent travailler le dimanche 15 octobre dans le cadre de la 38^{ème} édition du festival international de mode, de photographie. C'est donc au Conseil Municipal d'Hyères que l'on donne l'autorisation de la dérogation au Code du travail. Donc si vous n'y êtes pas opposés... Trois salariés d'HERMES, multinationale, sont liés à la délibération.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N°18 - SPORTS - Complexe Aquatique - Adoption d'un nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S)**

M. ROUX : Monsieur le Maire, merci. Nous avons quelques délibérations qui concernent le POSS du Complexe Aquatique.

Et le premier, c'est que nous nous sommes aperçu qu'il y avait des associations sportives et surtout les corps d'armée qui utilisent le Complexe Aquatique en dehors des heures d'ouverture au public, c'est-à-dire au moment où il n'y a ni agent d'accueil ni MNS municipaux. Donc, on doit mettre en place un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) adapté à ces heures d'utilisation.

Je vous demande donc d'approuver ce nouveau protocole d'intervention en dehors des heures d'ouverture au public.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N°19 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d'Hyères au profit des corps d'armée**

M. ROUX : La seconde concerne le Complexe Aquatique, c'est la convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d'Hyères au profit des corps d'armée.

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune met gratuitement à disposition des corps d'armée, des créneaux d'utilisation des installations du Complexe Aquatique par convention-cadre adoptée par délibération du 25 septembre 2009.

L'évolution des pratiques sportives et des normes sécuritaires impose la mise à jour de cette convention principalement en matière de sécurité, sans remettre en cause le principe de gratuité.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°20 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition à titre gratuit de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d'Hyères au profit des associations hyéroises

M. ROUX : Toujours dans le cadre de sa politique sportive, la commune met gratuitement à disposition des associations hyéroises, des créneaux d'utilisation des installations du Complexe Aquatique par convention-cadre réalisée en 2014. L'évolution des pratiques sportives et des normes sécuritaires impose une mise à jour de cette convention, principalement en matière sécuritaire, sans remettre en cause le principe de gratuité.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les associations hyéroises qui sont :

- L'Aquatic Club Hyérois,
- Le Hyères Natation Artistique,
- Le Hockey Subaquatique,
- Hyères Triathlon,
- L'Odyssée Bleue,
- L'Association Varoise de Sport Adapté,
- Ulysse,
- IERO,
- Le Centre de Plongée de la Tour Fondue.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°21 - SPORTS - Complexe Aquatique - Convention de mise à disposition de créneaux des installations du Complexe Aquatique de la Ville d'Hyères au profit des associations non hyéroises

M. ROUX : C'est à peu près la même chose, mais pour les associations non hyéroises. Il est simplement rappelé que ces utilisations donnent lieu à un paiement

pour location d'une ligne d'eau de 45 euros par heure, selon la grille de tarification établie par délégation du 27 juin 2022.

M. LE MAIRE : Même vote ? Même vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°22 - SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d'équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges - Participation aux frais de fonctionnement - Année 2023/2024 et suivantes

M. ROUX : Convention que nous signons quasiment chaque année. Dans le cadre de programmes obligatoires définis par l'Éducation nationale pour permettre la pratique de l'Éducation Physique Sportive, la Ville signe avec le Conseil Départemental du Var, depuis 1998, des conventions relatives à la mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit de tous les collèges.

La convention du 2 août 2018 arrivant à expiration, il convient de signer une nouvelle convention tripartite entre le Département du Var, les collèges et la commune pour fixer la participation financière de dépenses de fonctionnement de ces équipements sportifs.

Le nouveau barème horaire appliqué est le suivant :

- Pour les stades : 15 € de l'heure,
- Pour les gymnases : 14 € de l'heure,
- Pour le Complexe Aquatique : 55 € de l'heure.

Je vous rappelle que cette convention concerne neuf collèges qui sont :

- Gustave Roux,
- Marcel Rivière,
- Jules Ferry,
- Maintenon,
- De Leusse à la Londe,
- Joliot Curie à Carqueiranne,
- Le Fenouillet à la Crau,
- La Navarre à la Crau,
- Le collège de la Vallée du Gapeau à Solliès-Pont.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N°23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMINIALE - Vente au LOGIS
FAMILIAL VAROIS de 13 ensembles immobiliers**

M. CORNILEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la commune est propriétaire d'un ensemble de biens immobiliers, données à bail emphytéotique à la SEMIH dans les années 80, sur lesquels ont été construits ou réhabilités 134 logements sociaux. Ces baux ont été ensuite cédés au Logis Familial Varois.

Certains de ces baux sont arrivés à leur terme et d'autres prendront fin entre 2026 et 2027.

Si elle mène des actions en faveur de l'habitat social, la commune n'a cependant pas vocation à assurer la gestion locative de logements sociaux. Elle s'est donc rapprochée du Logis Familial Varois, actuel gestionnaire des propriétés concernées, lequel a fait part de son intérêt pour leur acquisition. Un accord sur le prix est intervenu pour 13 600 000 €.

Il s'agit de 13 résidences, 34 logements dans le centre ancien et d'autres à La Capte, le Rousset, à l'entrée du Golf Hôtel, au Pyanet, sur la montée de Noailles et rue Eugénie.

Deux remarques pour finir. Concernant l'immeuble situé 4 place Saint-Paul, la vente portera uniquement sur lot volume correspondant à la partie contenant les appartements. Nous restons propriétaire du lot volume correspondant à un local, c'est le snack sur la place.

Deuxième remarque, cette vente contiendra bien sûr une clause visant à garantir le maintien en logements sociaux de ces immeubles.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est assez elliptique, mais elle est extrêmement significative. Je pense qu'elle est à saluer puisque la commune empoche une somme confortable, plus de 13 millions. Toutefois, la seule annexe jointe à la délibération est une lettre valant avis des Domaines suite à une demande qui a été faite par la commune du 1^{er} septembre, donc avec cette réponse qui a été apportée le 5 septembre. Elle nous apprend la valorisation de l'intégralité de ces 134 logements que composent les 13 ensembles immobiliers. Elle fait d'ailleurs référence uniquement à 12 fiches d'évaluation précédentes sur les 3 années

antérieures, donc *a priori* il en manquait quand même une au milieu. Mais ceci étant, les Domaines n'ont rien trouvé à redire sur le fait que finalement cette vente, parce qu'elle est conclue en bloc, ce que l'on peut comprendre, soit conclue à quasiment trois millions de moins que l'estimation originelle qui n'était pas ancienne. Donc ma première interrogation est quand même de savoir si l'on n'aurait pas pu éventuellement susciter l'intérêt d'autres opérateurs ayant la même vocation sociale bien entendu puisque j'ai bien noté qu'il y avait le maintien de cette clause pour le maintien de vocation social. N'aurait-on pas pu prendre un peu plus de temps et proposer éventuellement cela à d'autres acquéreurs potentiels qui auraient pu éventuellement nous en offrir un peu plus ? C'est ma première interrogation parce que les Domaines le résumait à moins de 18 %, mais ce sont au moins 3 millions. Quand je vois l'accord-cadre, parce que nous allons voter après un marché subséquent pour les écoles et les gymnases, qui ne fait même pas ce montant-là, ça représente des sommes assez conséquentes, je pose la question.

Ensuite, j'ai bien noté également qu'il n'y avait pas de réelle contrainte pour que la commune vende à ce moment-là, donc je m'interroge également sur le *timing*. Pourquoi cet opérateur exclusivement ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi à ce montant-là ?

Dernière chose, je ne peux pas m'empêcher de corréliser ce montant avec un montant apparenté qui nous intéresse beaucoup, moi aussi, celui de la rénovation du marché de l'Espace 3000 qui est très exactement pour le même montant. Si c'est ça, vous pouvez nous le dire, si ce n'est pas ça...

M. LE MAIRE : Voulez-vous demander aux Domaines ?

M. MARION : Non, ces 13 millions que la commune décide aujourd'hui de réaliser, si c'est une opportunité il n'y a pas à discuter, c'était maintenant ou jamais, donc on le fait. Mais la délibération qui nous est proposée est très elliptique pour que l'on comprenne tout cela, le ressort est quand même compliqué à comprendre, donc ça pose une interrogation.

Deuxièmement, le conventionnement, le système de fonctionnement que l'on avait avec le gestionnaire actuel qui va devenir acquéreur, on ne sait pas combien cela rapportait à la commune, si c'était rentable, si on ne pouvait pas rester comme ça jusqu'à la fin des emphytéoses, jusqu'en 2026, si ce n'était plus profitable. On ne connaît par ailleurs pas l'état des logements non plus, donc peut-être que le ratio était tout à notre avantage, c'était une grosse tranche d'investissement jusqu'à maintenant. Finalement, la bonne affaire est pour le bailleur social qui devient acquéreur. Ce sont des questions que je me pose...

M. LE MAIRE : Vous attendez des réponses.

M. MARION : J'attends des réponses effectivement, cela me serait agréable. La dernière chose, c'est que je le mettais en parallèle effectivement avec ces 13 millions de rénovation du marché de l'Espace 3000, si c'est pour cela, je ne pensais pas que

la commune avait cette contrainte et cette obligation de réaliser de l'actif pour pouvoir faire face à ce marché de rénovation. Un peu malicieusement, vous allez me dire à raison que je suis un peu redondant là-dessus, j'en termine en vous disant que, notre fameuse réserve foncière communale de trois, voire quatre et peut-être même plus d'hectares dans les Rougières sera amenée à recevoir, j'espère, des équipements sportifs censés attirer une population plus jeune qui fait de plus en plus cruellement défaut à notre commune puisque nous sommes en perte de population. On est au niveau des équipements sportifs dans une situation compliquée aujourd'hui. Et donc, quelle vocation comptez-vous donner à ces 13 millions ? Parce que je présume que vous avez quand même une projection, une perspective.

M. LE MAIRE : Sur le principal problème que vous évoquez, il n'y a pas de difficulté, les baux sont à échéance, ils sont finis. On a même passé une convention pour deux tiers des logements avec Logis Familial pour continuer bien qu'il n'y ait plus de bail. Il y a simplement un certain nombre de baux qui, eux, se terminent en 2026 ou 2027, mais l'essentiel est terminé. Certains de ces baux sont arrivés à leurs termes et d'autres prendront fin, pour être peut-être plus précis, mais la réalité est là. Donc, on ne pouvait plus attendre et il fallait bien trouver une solution. Il est hors de question que nous, nous fassions l'agent immobilier de gestion de 130 baux emphytéotiques, un bail emphytéotique ne rapporte rien, le taux de rentabilité est nul. Donc il y a une opportunité qui est, je crois, importante.

De façon générale d'ailleurs, ce n'est plus la vocation de la Ville d'Hyères aujourd'hui d'avoir des baux emphytéotiques, il y en a encore un millier, moi, j'appelle de mes vœux que dans le temps, il y ait des opérations de ce type qui permettent de les faire passer chez les bailleurs sociaux. Cela est important, on aurait pu les récupérer et les vendre à n'importe qui, ça, c'est une opération qui est vraiment spéculative, c'est un bailleur social parce que nous souhaitons que ce soit maintenu et nous l'avons même mis dans la convention de façon explicite pour aujourd'hui et pour demain, c'est fondamental. Donc si vous voulez, la réponse principale est là. Et il n'y a absolument aucun rapport avec l'Espace 3000, même si 13 millions est égal à 13 millions, c'est d'autant plus vrai si l'on n'a pas de problème financier. Parfois, il y a des chocs exogènes négatifs, parfois il y a des forces extérieures positives et elles se balancent, tant mieux pour la commune.

Ensuite, vous avez évoqué les équipements sportifs, ce qui me rappelle la lecture d'une déclaration récente, je crois que nous n'avons jamais autant fait pour les équipements sportifs qu'en ce moment dans la commune. Le 24 octobre, j'espère que vous serez tous là pour inaugurer le Club House du stade Véran, c'est vraiment quelque chose de bon niveau avec une salle de musculation de grande qualité. Dans la foulée, on inaugurerait la salle de boxe flambant neuve pour le club de boxe, dont vous savez que la salle avait brûlé et pour qu'ils ne soient pas à la rue on a loué pendant quatre ans des locaux à l'entreprise Bringué qui coûtait quand même pas mal d'argent. On réhabilite la totalité du plateau sportif du Golf Hôtel, c'est-à-dire changement de la pelouse et aménagement de tous les terrains extérieurs avec

semi-couverture pour certains. On est également sur la réouverture, en 2024, du gymnase des Rougières totalement rénové, et l'Espace 3000 aujourd'hui, sans compter le reste. Donc je pense que sur le plan sportif, beaucoup est fait et il n'y a pas beaucoup de rapport avec ce qui est dit dans la délibération.

Il y a un élément qui n'est pas dans la délibération, j'aurais éventuellement souhaité qu'il y soit, même s'il est un peu extérieur, c'est que nous sommes liés au Logis Familial par une convention qui a été passée en 1987 et qui fait que pour les locaux de la Résidence Les Roseaux, nous devons, je lis le texte : « Dans le cadre du non-renouvellement de ce bail, le bailleur devrait indemniser le preneur de la valeur des biens édifiés par ce dernier au jour de l'expiration du bail ». C'est-à-dire que nous devons payer ce qu'ils avaient construit et cela se monte à 1,8 million. Et si nous avions vendu à quiconque, il fallait donner 1,8 million de toute façon au Logis Familial, cela a été passé en 1987.

M. MARION : C'est un début d'explication.

M. LE MAIRE : Complètement et c'est pour cela que je voulais que ça y soit. Ce n'est pas 18 %, mais 8 %, c'est-à-dire par rapport au prix estimé par les Domaines et du fait de la vente en bloc qui fait que c'est un peu compliqué, c'est 8 % de réduction et pas 18 parce qu'il y a ce 1,8 million que nous devons dans tous les cas, et qui ne figure pas explicitement dans la délibération. Je ne sais pas s'il n'est pas opportun de l'ajouter, au moins peut-être en note. C'est vrai que ce n'est pas exactement la délibération, mais c'est un coût collatéral que l'on doit assumer quel que soit d'ailleurs le preneur. Je trouve vos interrogations totalement légitimes, j'avais les mêmes. Un, c'est maintenant parce que l'on ne peut plus attendre. Deux, l'écart de prix, 18 %, cela m'a énervé parce qu'au-delà de 10 ou de 15, c'est beaucoup même si c'est en bloc et même si les Domaines qui eux ne sont pas rentrés dans le détail, etc. Mais enfin, je préférerais que l'on dise : il y a 8 % de réduction et il y a le 1,8 million que l'on devait. Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur le Maire. Brièvement puisque j'avais les mêmes interrogations que mon collègue et également que vous, manifestement. Quand je lis la délibération, ce qui me heurte le plus finalement, je vous le dis comme je le pense, c'est qu'il n'y a qu'une annexe. Et vous parlez d'une convention en admettant que le Logis Familial Varois voudra continuer le caractère social des logements pendant combien d'années, je ne le sais pas. Est-ce que c'est pour l'éternité, 30 ans, 20 ans ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas négociable, c'est comme cela.

M. MASSUCO : J'entends que ce n'est pas négociable et je suis d'accord avec vous puisque de toute façon c'est une valeur sociale, donc il ne faut pas que ce soit négociable. La vraie question que je me pose, c'est qu'on nous produit une résolution à voter à 13,6 millions exactement, mais on ne produit pas les documents qui sont annexés avec. C'est quand même compliqué de voter sur une telle

résolution, d'autant plus quand on voit la lettre de réponse des Domaines. Les Domaines, à chaque fois que l'on a eu les Domaines, je ne suis élu que depuis 2020 donc bientôt trois ans, on a dû s'aligner en disant : « Ce sont les Domaines qui ont dit, donc ça ne vaut pas plus cher ». Là, les Domaines arrivent à diminuer le prix et c'est là où je ne comprends plus, vous venez de donner un début d'explication par la diminution de 1,8 million qui sont liés à la fin du bail. Mais les Domaines, ce coup-ci, ils ne prennent pas la tête, il n'y a pas de difficulté à ce que l'on vende beaucoup moins cher ?

M. LE MAIRE : Les Domaines évaluent comment ? Ils évaluent morceau par morceau et à la fin, ils tirent un trait, ils font l'addition et ils donnent une somme. Le problème, c'est que l'on ne vend pas morceau par morceau, on ne peut pas vendre à la découpe ou alors il y en a pour cent ans et je ne suis sûr que cela intéresse quiconque, donc on vend en bloc. Et le fait que l'on vend en bloc, après qu'ils aient fait leur évaluation, les Domaines remarquent que comme la vente est en bloc, il est légitime, même sans prendre en compte le 1,8 million, qu'il y ait cet abattement.

M. MASSUCO : J'entends, je comprends que la vente en bloc soit moins favorable que la vente à l'unité. Il n'empêche, on vend en bloc, on a un prestataire, on vend en bloc au Logis Familial Varois, on ne vend pas en bloc à plusieurs intervenants. Donc je ne vois pas pourquoi dans ce cadre-là, y compris si l'on déduit les 1,8 million, le Logis Familial fait obtenir pour une réduction de 3 millions. Je ne vois pas, dans ce cadre-là, comment le Logis Familial, même dans le cadre d'une vente en bloc, fait pour obtenir une réduction de 3 millions. Alors certes, c'est peu, mais en même temps c'est beaucoup, d'autant plus que le Logis Familial Varois, pour le connaître un peu dans d'autres activités, ces locaux-là n'ont pas tous été rénovés tous les lundis.

M. LE MAIRE : Il n'obtient pas une réduction de trois millions, pourquoi dites-vous ça ?

M. MASSUCO : Vous venez d'expliquer les 1,8 million.

M. LE MAIRE : Le 1,8 million, nous le lui devons, donc la réduction n'est pas de 3 millions.

M. MASSUCO : On lui devait sur une fin de bail brute, mais là on n'est pas sur une fin de bail brute puisqu'il va acquérir l'ensemble des parcelles, 13 résidences exactement. Donc, moi, je considère aujourd'hui...

M. LE MAIRE : Attendez, je ne veux pas que vous laissiez percer je ne sais quelle ambiguïté. Nous lui devons le 1,8 million que ce soit lui ou le pape, au moment où le bail s'arrête, on lui doit 1,8 million.

M. MASSUCO : Oui, sauf que si on lui vend seize millions, on n'est pas à une perte de trois millions, c'est mon opinion, mais peut-être que je me trompe.

M. LE MAIRE : Pourquoi parlez-vous de trois millions ?

M. MASSUCO : Parce qu'entre 16,5 millions, le prix que les Domaines ont estimé ne pas être réaliste, et 13,5 millions, ça fait 3 millions me semble-t-il. Donc, si j'enlève 1,8 million, on est encore à 1,2 million de bénéfice, ce n'est pas négligeable.

M. LE MAIRE : Si vous prenez les choses dans l'ordre et de façon honnête, je pense avoir dit les choses comme elles sont.

M. MASSUCO : Bien entendu, je m'interrogeais.

M. LE MAIRE : Nous n'en tirons pas la même conclusion.

M. MASSUCO : Je n'en tire pas de conclusion en fait, j'essaie de comprendre. D'autant plus que rien ne nous dit si les prestations du Logis sont suffisantes, si d'autres prestataires n'étaient pas meilleurs, etc. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non on n'est pas au prix des Domaines, c'est cela qui me gêne le plus. Après, que l'on ait vendu encore une partie, finalement j'ai l'impression que les Conseils Municipaux se suivent et se ressemblent, le but est de vendre des terres, des baux emphytéotiques, etc. Mais sur le reste, je n'ai pas d'observation, on a encore une fois une perte aux bénéficiaires.

M. CORNILEAU : Peut-être donner quelques éléments pour compléter parce qu'effectivement, on a une baisse de 18 % par rapport au prix initial. Monsieur le Maire l'a expliqué, il y a une clause compensatoire pour l'immeuble Les Roseaux de 1,8 million. Donc la baisse par rapport au prix estimé par le Domaine est de 7 % en fait, 1 134 000 €, et il y a une explication à cette baisse. Vous connaissez la rigueur budgétaire de la commune, vous imaginez bien que l'on n'a pas laissé cette baisse sans raison. La commune est carencée, on a une obligation de maintenir ces logements dans le patrimoine social, vous imaginez si ce n'était pas le cas, si c'était morcelé dans le libre, il faudrait un ratio de logements libres de 500 logements pour pouvoir compenser ces logements. La commune n'a pas une vocation de bailleur social, donc il fallait trouver un bailleur social. La vente en bloc, Monsieur le Maire l'a précisé, l'estimation du Domaine, c'est une somme d'estimation sur les différents immeubles en fait, quand vous vendez en bloc, ce n'est évidemment pas le même prix.

Et il y a un élément à prendre en compte, c'est que les bailleurs sociaux ne veulent pas prendre des immeubles de logement avec deux ou trois appartements. Or, dans la liste des 13 résidences, vous avez de nombreux immeubles qui ne comportent qu'un appartement, deux ou trois et en général, ces appartements-là ne trouvent pas preneurs. Donc si vous essayez de vendre à un autre bailleur social, il dira : « Non, celui-là je n'en veux pas, celui-là non plus », donc vous allez perdre plus que le 1,1 million en gros.

Ensuite un autre élément important, Monsieur le Maire l'a dit, certains immeubles sont encore sous bail et nous étions dans une situation juridique complexe. Avec notre convention de mise à disposition à titre gracieux depuis 2019 qui allait bientôt venir à échéance, on était dans une situation où s'il y avait de gros travaux à prévoir,

c'était la commune qui devait les réaliser pour peut-être plusieurs millions d'euros. Donc, on ne pouvait pas rester et attendre l'échéance des baux suivants, 2026, 2027, cela a été dit tout à l'heure, donc il y avait aussi un risque pour la commune.

Je crois avoir donné les éléments qui justifient cette baisse, non pas de 18 %, mais de 7 % qui est acceptée évidemment habituellement par les services du Domaine. On nous dit que les négociations vont de moins dix à plus dix.

M. LE MAIRE : Merci. Oui ?

Mme MONFORT : Moi, j'aurais juste une remarque d'ordre général parce que j'entends de plus en plus souvent dans les délibérations, que l'on justifie la demande de vote par l'urgence : On n'a pas le temps de, on arrive à échéance, on n'a plus le choix, il faut voter. Je sais que ce n'est pas qu'ici, c'est partout y compris au Parc National, je ne jette la pierre à personne, sauf qu'il faut vraiment que l'on fasse attention à cela parce que les gros marchés, les DSP, etc., on arrive au taquet et en fait, on n'a quasiment plus le temps de réfléchir vraiment, d'argumenter. On nous demande de voter, là, nous n'avons pas le temps de prendre la réflexion de faire autre chose, cela se comprend. Mais vraiment, je suis choquée par le fait que l'on prend de moins en moins le temps de faire les choses dans les temps et du coup, on prend des décisions dans l'urgence, on est mis devant le fait accompli, ce qui est dommage.

M. LE MAIRE : Je comprends la remarque générale, nous sommes dans une société où les choses vont de plus en plus vite. Je crois bien que cela fait au moins un an que l'on négocie avec le Logis Familial et deux ou trois ans que l'on réfléchit à la destinée de ces choses-là et c'est le rôle de l'exécutif de le faire. On ne peut pas, toutes les 30 secondes, dupliquer son temps, je crois véritablement que cela a été bien réfléchi, bien calculé. Je pense que c'est une bonne nouvelle, je regrette qu'elle ne soit pas saluée de façon unanime, mais c'est une très bonne nouvelle pour la commune.

Peut-être que d'autres ne seraient pas parvenus à vendre au Logis Familial, donc ils auraient vendu à d'autres, ils auraient lancé des conversations, nous l'avons fait, elles existent même si elles ne sont pas formalisées. Pensez-vous que nous n'avons pas parlé avec Var Habitat pour demander s'ils étaient intéressés ? Ils sont intéressés par celui-là et pas par celui-là, or là, on a un bloc. Il y a aussi une chose qui n'a pas été soulignée, c'est qu'il y a des personnes à l'intérieur des appartements, ces personnes-là ont l'habitude du bailleur social, cela fonctionne et c'est vrai que pour elles, changer de bailleur social est une révolution. Donc, il y avait beaucoup d'éléments, je n'en vois pas qui s'opposent à ce que ce soit au Logis Familial, après il y a eu les négociations, je ne suis pas sûr que le Logis Familial nous ait proposé d'emblée cette somme-là, il a bien fallu essayer de les rendre plus compréhensifs. Cette clause est arrivée au milieu, je demande à ce qu'on la distribue à l'ensemble des élus, c'est leur droit de l'avoir parce que je peux vous raconter des mensonges. Il faudrait qu'il y ait des annexes aux délibérations qui ne soient pas

officielles, mais où l'annexe puisse l'indiquer parce qu'autrement j'aurais fait la même réflexion que vous : c'est quoi 18 % et cela m'énerve.

Et pour le reste, au-delà de l'intérêt que manifeste Monsieur MARION pour l'Espace 3000, cela n'a pas de rapport, même si tant mieux pour la commune que l'on y arrive. Il y a des mauvaises surprises qui coûtent cher, il y a des surprises qui ne sont pas mauvaises et qui permettent, parfois, de continuer à avancer. Merci pour ces interrogations et ces débats, j'aimerais bien quand même qu'il y ait une conviction partagée, moi, je ne mets pas en doute le sens de l'intérêt général des uns et des autres, ne le mettez pas en doute non plus. On peut se tromper, on peut faire des erreurs, mais honnêtement quand il s'agit de défendre les intérêts d'une commune, l'intérêt général des deniers d'une commune, croyez bien que l'on y repasse à plusieurs fois. Et si d'aventure, ce n'était pas simplement un problème d'éthique, ce serait un problème d'intérêt politique. En revanche, vos questions sont totalement légitimes et je me les suis également posées.

Je mets aux voix cette opération importante sur la vente au Logis Familial Varois. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

2 CONTRE : Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Rue du Maquis Vallier - Vente à la Copropriété « La Grande Maison »

M. CORNILEAU : Il s'agit ici d'une bande de terrain de 31 mètres carrés occupée sans autorisation par la copropriété La Grande Maison. Cette bande de terrain est située entre la façade de l'immeuble et l'escalier constituant la rue du Maquis Vallier, à Giens. Il s'agit ici de régulariser la situation en proposant la vente de cette bande de terrain au prix du Domaine : 2 800 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°25 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 584 boulevard Front de Mer cadastré section IL n°0106 formant le lot n°73 au profit de Monsieur BUSSE Klaus

M. CORNILEAU : Vous noterez que pour les trois délibérations concernant ces baux emphytéotiques, le bail se termine le 31 décembre 2053.

M. MARION : Je ne peux pas participer aux trois votes, je sors ?

M. LE MAIRE : Si vous avez autre chose à faire, vous sortez, ce n'est pas un problème. J'aimerais que Monsieur MARI qui est notre « grand manitou » en matière de baux emphytéotiques, me communique, et je communiquerai à tous les élus municipaux, la chronologie d'extinction des baux. C'est important parce que finalement avant que l'on s'en préoccupe, je n'étais pas là à savoir qu'il allait y avoir des sommes pareilles. Donc, cela peut être très important y compris pour la gestion financière de la Ville de savoir les vagues qui vont bouleverser en 2028, 2035, etc. Je pense que vous l'avez, Monsieur MARI, donc vous me le communiquez et je le transférerai. Excusez-moi, je vous rends la parole.

M. CORNILEAU : Donc, dans cette première délibération, Monsieur BUSSE Klaus, c'est le lot numéro 73 du lotissement communal de l'Ayguade, situé au 584 boulevard Front de Mer. La parcelle de 273 mètres carrés supporte une maison de 100 mètres carrés avec un abri couvert de 20 mètres carrés et une véranda de 18 mètres carrés. Le prix de cette vente est de 241 000 €.

M. LE MAIRE : Monsieur MARION ne participe pas au vote. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 19 avenue des Mésanges cadastré section IM n°0163 formant le lot n°28 au profit de Madame ROSSELLI Sophie

M. CORNILEAU : Là, c'est une vente à Madame ROSSELLI Sophie pour le lot numéro 28, toujours à l'Ayguade au 19 avenue des Mésanges. La parcelle de 416 mètres carrés supporte une maison de 120 mètres carrés environ. Et le prix est de 324 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 4 place Daviddi cadastré section IM n°0287 formant le lot n°135 au profit de l'indivision JAPPE

M. CORNILEAU : Il s'agit de l'indivision JAPPE situé 4 place Daviddi. La parcelle de 242 mètres carrés supporte un local commercial de 100 mètres carrés et 4 appartements de 45, 24, 129 et 76 mètres carrés. L'estimation du Domaine et donc le prix de la vente est de 380 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0120 formant le lot n°10 - M. GARRUS Patrick - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. CORNILEAU : Il s'agit d'un avenant. Monsieur GARRUS Patrick pour le lot numéro dix, toujours à l'Ayguade, au 14 avenue des Rossignols. Il a fait une surélévation pour construire un étage donc, et il n'y a pas eu de contestation de la conformité et la deuxième commission a émis un avis favorable le 20 juin 2023. Il y a donc lieu d'accorder 29 ans supplémentaires à ce bail.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PORT-CROS - Résiliation de la convention du 11/06/1982 relative à l'installation et à l'exploitation du réseau communautaire de desserte de HYÈRES - PORT-CROS

M. CORNILEAU : En 1982, la commune et l'établissement public Télédiffusion de France ont signé une convention relative à l'installation et à l'exploitation du réseau communautaire de desserte Hyères - Port-Cros. Cette convention visait à permettre l'installation d'un réseau de desserte de l'île de Port-Cros afin de permettre aux habitants de recevoir la télévision et certaines radios. Vous pensez bien que c'est un peu obsolète de nos jours, ce réseau a été démonté et après constatation sur place, nous pouvons donc résilier la convention.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? C'est donc résilié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°30 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - vingt-deuxième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de la

Région Sud pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : Merci, Monsieur le Maire. Là, nous sommes dans un des derniers dossiers qui appartiennent donc à l'OPAH-RU de 2012 - 2018. C'est la vingt-deuxième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de la Région Sud pour les aides régionales avancées par la commune auprès des propriétaires privés. Donc la convention OPAH-RU Cœur de Ville pour la période 2012 - 2018 prévoyait un ensemble de travaux sur logements et communs d'immeubles, réalisés par les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants, dont une partie est éligible aux critères de financements arrêtés par la Région.

Une convention financière spécifique commune - Région, approuvée par délibération numéro 60 du 29 juin 2012, vient préciser que la commune effectuera l'avance de la subvention régionale auprès des bénéficiaires et sollicitera ensuite le remboursement par la Région des sommes avancées.

À ce titre, le dossier de M. PONTE agréé et payé dans le cadre de l'OPAH-RU 2012 - 2018, est éligible aux critères financiers de la Région. Il correspond à une aide régionale de 4 028 € pour une subvention totale (Ville et Région) versée au propriétaire de 7 965 €.

Je vous propose donc de solliciter le Conseil Régional de la Région Sud en remboursement de la part régionale de la subvention avancée par la commune pour ce dossier. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°31 - DIRECTION PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PORTS - SERVICE SÉCURITÉ CIVILE COMMUNALE - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie sur les îles d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention

M. THIEBAUD : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la commune a compétence en matière de sécurité des biens et des personnes pour lutter contre les feux de forêt. C'est d'ailleurs en cela que le service sécurité mène depuis des mois, en relation avec l'ONF, nous avons voté une convention avec l'ONF, un contrôle du débroussaillage dans les quartiers les plus sensibles.

En ce qui concerne les deux îles, Port-Cros et Porquerolles, la situation actuelle n'était pas très claire en matière de compétence entre le Parc National et la Ville.

Cette convention va simplement permettre de définir qui fait quoi, qui entretient et comment, et la Mairie restant maître d'ouvrage bien sûr en partenariat avec le Parc National de Port-Cros. On aura une situation très claire sur les chemins de la DFCI sur Porquerolles et sur Port-Cros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°32 - DIRECTION PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PORTS - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention « Chiens Visiteurs » entre la commune et le Club d'Activités cynophiles 83

M. THIEBAUD : J'ai participé durant l'été avec le chef de la police municipale, Monsieur VIGILENTI, à une manifestation d'une policière municipale qui a une formation spécifique, qui intervenait dans un centre de loisirs pour informer, sensibiliser les enfants à la dangerosité de certains chiens. Et j'avais été un peu frappé qu'elle intervenait alors qu'elle n'avait pas été autorisée à avoir de chien vivant, donc elle faisait cela avec un chien empaillé en quelque sorte. Je lui ai dit : « Les enfants comprendraient mieux si vous aviez chien vivant ». C'est donc pour cela que le service a travaillé et donc une convention est prévue avec le Club d'Activités Cynophiles 83 (CAC 83). Cela permettra à cette policière municipale d'intervenir avec un chien formé et un maître de chien de façon à intervenir dans les écoles, dans les centres de loisirs pour sensibiliser les enfants au risque de chien.

M. LE MAIRE : Merci. Oui ?

M. MARION : Oui, Monsieur le Maire. Je me demandais si cela ne pouvait pas rentrer dans les actions concrètes de la cité éducative.

M. LE MAIRE : On va faire une cité éducative pour chiens, ils ont déjà la plage, ils ont maintenant cette activité. Mais ce sont vraiment de très bons amis de l'homme, je pense que vous êtes sensibilisés à cela, quand on voit travailler les chiens d'aveugle, c'est absolument hallucinant. Ils rendent des services que personne ne peut rendre, et là, cela m'a un peu rappelé cette démarche-là. Nous, on dresse les chiens un peu « comme ça », mais les chiens dressés par des professionnels pour une action ponctuelle, c'est vraiment hallucinant. Mais OK, on retiendra la proposition.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Prestation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de bâtiments soumis au décret tertiaire de la Ville d'Hyères - Accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents - Autorisation de signature du marché subséquent n°1

M. GIRARDO : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'accord cadre mono attributaire à marchés subséquents relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de bâtiments soumis au décret tertiaire qui a été attribué au groupement M+ architecture et *design*, ce dernier a été consulté pour répondre à un premier marché subséquent.

Ce premier marché subséquent est relatif aux travaux de rénovation énergétique pour les quatre bâtiments qui sont :

- Le gymnase du Golf Hôtel ;
- L'école Anatole France ;
- L'école Excelsior ;
- L'école des Îles d'Or.

À l'issue de la consultation, le groupement titulaire a fait une offre de forfait provisoire de 282 138,40 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 2 600 000 € HT.

Il est donc proposé à Monsieur le Maire de signer ce marché.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Oui.

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Maire. On peut regretter ce type de marché accord cadre mono attributaire à marchés subséquents sur ce genre de prestations parce que la rénovation énergétique, c'est très varié, c'est très technique, cela va de la simple pose de double-vitrage à la réfection d'un gymnase du Golf Hôtel de 2 000 mètres carrés, mais c'est ainsi et l'on fait avec. Mais ce premier marché subséquent est quand même conséquent puisqu'il concerne quatre bâtiments.

Moi, je voudrais simplement me focaliser sur le Golf Hôtel. Oui, on peut en effet se réjouir que le gymnase accueille des élèves, sauf le Golf Hôtel prend l'eau par le bas avec les inondations, donc je voulais savoir s'il était intéressant d'entamer ce genre de travaux et de continuer à faire des travaux, y compris la réfection du plateau sportif, alors que l'on doit le déplacer. Là, les travaux, c'est quasiment trois ans, donc est-ce que l'on ne va pas arriver au moment où il va être déplacé, donc la question, c'est déjà : Est-ce que cela vaut la peine de faire encore des travaux d'un gros montant sur un bâtiment que l'on va déplacer ? Est-ce que l'on ne peut pas plutôt se dépêcher de le déplacer ? Ce qui me gêne un peu, même si c'est réglementaire, c'est que l'on travaille sur des données du Cref d'accord, mais de 2015, c'est-à-dire des données d'il y a huit ans.

M. LE MAIRE : Le gymnase ?

Mme MONFORT : Oui, le gymnase du Golf Hôtel, mais le gymnase fait partie de...

Mme COLLIN : Non.

Mme MONFORT : Alors autant pour moi. Mais de toute façon, est-ce que ce gymnase ne va pas suivre le lycée ?

M. ROUX : Non, on le garde.

Mme MONFORT : On le garde ?

M. LE MAIRE : Et il y aura un gymnase qui sera construit dans la salle du nouveau lycée.

Mme MONFORT : Donc, il y a un nouveau gymnase et ce gymnase-là, du coup...

M. LE MAIRE : Il est maintenu.

Mme MONFORT : Il est maintenu en zone inondable ? Je pensais qu'il allait être démolit et transféré, d'autant qu'après on récupérait les terrains pour éventuellement... Expliquez-moi un peu parce que je me demandais si cela valait la peine.

M. LE MAIRE : L'interrogation est fondée. Au Golf Hôtel, il y a des parties très inondables et d'autres qui le sont moins déjà. Et quand il sera question des bâtiments, il y aura une réflexion avec la Région pour savoir ce que l'on fait. Pardon ? Oui, je parle des bâtiments du lycée.

Mme MONFORT : Le lycée qui va être transféré en face de l'hôpital.

M. LE MAIRE : Oui, donc ces bâtiments seront vacants, donc qu'en fait-on ? On ne va quand même pas les détruire. Et il faut se rappeler que quand on est dans une zone dite « inondable », les bâtiments existants peuvent y demeurer, mais il faut savoir les mettre en sécurité. Par exemple, on peut imaginer qu'à l'étage, les destinations comme des dortoirs pour salariés, etc., seraient bienvenues. Une des idées qui tournent dans mon esprit, quand l'on sait la complexité qu'il y a pour les employés des restaurants, hôtels, etc., c'est peut-être de reconditionner les étages, puisqu'il y a déjà des activités d'internat, à cette désignation. Et il peut y avoir du stockage, on a tous des problèmes de stockage, il suffit de faire les conditions souhaitables. Là, c'est le premier objet, la réflexion à moyen long terme avec la Région pour voir ce que l'on fait.

Ensuite, il y a le gymnase qui est donc communal, qui n'a rien à voir avec ni le collège Marcel Rivière ni le lycée, il peut y avoir des activités, elles ne sont pas majeures, mais ça fonctionne beaucoup avec Excelsior, avec Marcel Rivière, avec le Val des Rougières, avec, disons, ce quartier très populaire. Avec des difficultés sur le terrain de football qui est abimé, donc on va avoir cette opération, et un plateau très

occupé, et ouvert le week-end pour ceux qui sont dans des clubs sportifs, qui va être totalement réhabilité. Et là, on a des subventions un peu gigantesques et on va en profiter, parce que l'on a toujours la difficulté de trouver des lieux pour les panneaux photovoltaïques, de couvrir des terrains de sport, ce qui permet d'avoir cette utilité par temps de pluie, mais également de chauffer le gymnase. Le gymnase est en excellent état, il est, je crois, de qualité, il peut y avoir des difficultés et s'il y en avait, l'entretien serait au rendez-vous. Et dans le cadre du projet du nouveau lycée, il y a un gymnase qui est d'ailleurs au cœur de l'établissement, dans une cour végétalisée et qui viendra se substituer.

Mme MONFORT : Cela vaut la peine de rénover celui-là ?

M. LE MAIRE : Complètement, surtout pour le coût que l'on va mettre. Je ne sais pas quelle est l'opération ministérielle, il faut trouver un montage sur l'aide à ce genre de rénovation, elle est très importante et je crois que cela en vaut la peine.

Alors, il va de soi que l'on est dans la maîtrise d'œuvre, on n'est pas dans les travaux, même si la maîtrise d'œuvre est quand même importante, 280 000 €.

Le commentaire complémentaire, et je pense qu'Isabelle sera d'accord avec moi sur ce sujet, on peut tout faire pour lutter contre le gaspillage, le changement climatique, je crois que vraiment l'action fondamentale que l'on peut mener, nous, c'est l'économie d'énergie dans les bâtiments. On ne va pas mettre des éoliennes, on a beaucoup de difficulté pour trouver des places pour les panneaux photovoltaïques, là, on est en train d'en mettre en place sur le parking de l'espace nautique, on a cette idée sur le plateau, mais c'est limité. Par contre, une politique vraiment d'autonomie énergétique des bâtiments, ce sont des passoires, donc après les avoir identifiés, on a mis le « paquet », on met pas mal d'argent, mais je crois que cela en vaut la peine. Mais il faut une politique de moyen terme.

Je mets aux voix, si vous voulez bien, cette prestation de maîtrise d'œuvre. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°34 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Adhésion au groupement d'intérêt public RESAH - Autorisation donnée à Monsieur le Maire

M. FRATELLIA-GUIOL : La délibération concerne l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adhérer au groupement d'intérêt public Resah qui est le réseau d'acheteurs hospitaliers.

C'est un réseau qui touche 2 000 établissements aujourd'hui, dont 244 collectivités locales, donc il y a une vraie spécialisation en termes groupement d'intérêt public. La

particularité est qu'il touche évidemment les systèmes d'information, donc c'est très intéressant. La particularité également est que les délais sont plus courts, les coûts plus intéressants, ce sont plus de 1 000 fournisseurs aujourd'hui qui sont concernés par ces achats.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à ce réseau à hauteur de 600 €.

M. LE MAIRE : Oui ?

M. MARION : Merci, Monsieur le Maire. Je me posais la question en lisant cette délibération, de l'organisation et de notre dépendance potentielle avec UGAP, on a déjà une centrale TPM. Par ailleurs, celle-ci avait été épinglée parce que j'ai un rapport de la Cour des comptes, au départ tout cela est parti de l'Île-de-France, c'était plutôt sectorisé hospitalier santé. A priori, ils se sont bien restructurés, mais sur des exercices 2016 - 2020, ce n'est quand même pas historiquement ancien, la Cour des comptes indiquait qu'il y avait une gestion interne à renforcer. Les comptes du Resah sont marqués par de nombreux manquements qui altèrent la sincérité du résultat, la fiabilité de la situation patrimoniale du groupement. Encore une fois, c'est la Cour des comptes, ce ne sont que des recommandations, mais il y en a un certain nombre. Il y avait par ailleurs une deuxième recommandation avec une gouvernance et un cadre statutaire à revoir. Cela me paraissait assez sérieux, je ne sais pas si cela rentre dans notre objectif de concurrencer la centrale d'achat actuelle parce que l'on a des délais, notamment quand il s'agit de commander via TPM, qui sont atroces. Je sais qu'il y a même des agents qui renoncent à commander parce que les choses n'arrivent jamais. Est-ce que c'est cela ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de réponse, donc...

M. FRATELLIA-GUIOL : Alors UGAP reste UGAP, donc évidemment elle reste toujours une centrale avec laquelle la Ville travaille et également l'agglomération. Ce qu'il faut rappeler, c'est que si l'on peut avoir un opérateur qui réduit les délais, qui fait un accompagnement plus personnalisé au vu des besoins pour le numérique, en l'occurrence on est sur un logiciel pour la cybersécurité, c'est assez précis. Donc là, ce qui est intéressant, c'est la réduction des délais, l'accès à plusieurs fournisseurs pour réduire les coûts. Cela ne remet pas en cause la démarche de l'UGAP, c'est une démarche complémentaire pour améliorer la qualité d'achat tout simplement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°35 - AMÉNAGEMENT - Adhésion des communes du Beausset, de la Croix-Valmer et de la Celle à la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Trois communes, le Beausset, La Croix Valmer, La Celle, ont manifesté leur volonté d'adhérer à la SPLM (Société Publique Locale Méditerranée). Si elles ont évidemment manifesté cette volonté, c'est qu'elles souhaitent mener à bien des projets urbains importants qui excèdent leurs moyens propres, donc elles doivent avoir recours, pour mener ces projets, à un aménageur confirmé. Et cet aménageur confirmé, je le confirme, c'est la SPLM, c'est un opérateur fiable qui a donné des résultats que vous connaissez et que nous sommes, à Hyères, amenés à constater.

Donc formellement c'est simple, ces trois communes entrent au capital, comme la ville d'Hyères, à 1 % avec 6 actions à 1 500 € l'action, ce qui fait 9 000 € par commune. La commune de La Valette a donné son accord sur ces cessions et La Valette va plus loin en diminuant son nombre d'administrateurs pour que les trois communes demanderesse puissent siéger avec un représentant. Donc, je ne vois pas pourquoi la Ville d'Hyères empêcherait cette adhésion des trois communes.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion du Beausset, de La Croix Valmer et de La Celle à la SPL Méditerranée.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Oui ?

Mme TROPINI : L'entrée au capital de la SPLM des trois nouvelles communes n'appelle pas de remarque de notre part. Pour autant, nous avons entendu dire que la Ville de Toulon souhaitait se désengager de sa participation au capital de la SPLM. Qu'en est-il ? Est-ce que vous avez des éléments de réponse ? Est-ce qu'aujourd'hui, c'est toujours le cas ?

M. CARRASSAN : Effectivement, il fut une ou deux séances de ce Conseil où l'on rapportait les éléments de l'activité annuelle de la société où il en était question, je n'ai pas d'informations sur ce qu'il en est advenu.

M. LE MAIRE : En tous les cas, cela ne me paraît pas d'une actualité brûlante.

Je mets aux voix cette adhésion des trois communes. Qui est pour ? Pas d'abstention, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°36 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Rapport annuel du mandataire 2022 - Communication au Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Comme chaque année, nous sommes appelés à communiquer un rapport, les années précédentes il s'agissait de celui de l'activité de la SPLM. Alors, le nom a changé je ne sais pas vraiment pourquoi, c'est devenu le « rapport

annuel du mandataire » et vous aurez observé que ce rapport s'est allégé, il est devenu plus facile à consulter, à parcourir et il est facile de s'y retrouver aussi.

Pour ce qui est de la Ville d'Hyères, c'est bien entendu la ZAC de la Crestade qui nous intéresse. Il y a une page récapitulative, une synthèse de ce projet et de là où il en est. Je rappelle les choses pour mémoire :

Un projet de 10 hectares avec 400 logements, dont 40 % de logements sociaux, 62 maisons individuelles.

Un parc habité composé d'espaces verts aménagés avec : 23 000 mètres carrés d'espaces verts, 6 000 mètres carrés de bassins de rétention aménagés en paysage, une place urbaine centrale avec 800 mètres carrés de commerces de proximité. Et une Maison de l'Environnement, chère à Émilie PAPAËO, adossée à des jardins partagés consacrés à l'apprentissage de la culture durable. Le montant de l'opération est de 21,2 M€.

Les dates clés : Cette opération a été lancée en juillet 2013, il était prévu à ce moment-là une livraison fin d'année 2024 et nous avons dû proroger cette fin de contrat d'un an suite à des retards principalement causés par la crise Covid et ce qui a accompagné cette crise, tout le monde connaît cela.

Les travaux : En 2022, nous sommes sur l'année 2022, la poursuite des travaux voiries et réseaux divers s'est accélérée. Livraison de quatre postes de transformation ENEDIS bien sûr. Les travaux constructeur ont démarré au premier trimestre 2022. Pour ce qui est des travaux publics, ils sont en voie d'achèvement, c'est tout le travail des réseaux, pluvial, assainissement, électricité. À venir : la couverture de ces réseaux, la couverture de la voirie et les plantations.

Donc voilà où nous en sommes et les choses suivent un cours tout à fait positif.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'observation... Oui, je vous en prie.

Mme TROPINI : Je ne reviendrai pas sur mon intervention, Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 2 avril 2021 où j'ai abordé le rapport de la Cour régionale des comptes qui avait mis en lumière de nombreuses irrégularités de gestion, d'opacité et avais lancé l'alerte concernant les finances de la SPLM.

À la lecture et à l'écoute de ce rapport annuel, il convient de noter que certaines des remarques émises par la CRC ont été prises en considération, c'est une avancée positive. Cependant, nous soulignons quand même que la fragilité financière de la SPLM subsiste.

M. LE MAIRE : Je ne voudrais pas que vous soyez des adeptes de ce que les économistes appellent le « *self-fulfilling prophecy* », les prophéties autoréalisatrices. À force de dire que ça ne va pas, vous finirez par... Pardon ?

Mme TROPINI : On dit que cela va mieux.

M. LE MAIRE : Oui, mais écoutez, au moment où trois communes adhèrent, où ils font de grosses opérations ici ou là, je pense qu'il faut regarder l'avenir de façon positive. Si vous regardez le rapport de la Chambre régionale des comptes, y compris sur des communes comme la nôtre il y a 30 ans, il était négatif. En tous les cas, nous prenons acte collectivement et l'on passe aux ports.

Mme BURKI : Monsieur le Maire. La loi 3DS nous demande de voter et non plus de prendre acte, Monsieur le Maire. Donc il faut voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Qui nous demande cela ?

Mme BURKI : La loi 3DS. Et c'est cette loi qui transforme le rapport d'activité en rapport annuel du mandataire.

M. LE MAIRE : Écoutez, qui peut le plus peut le moins, nous allons voter.

Donc, qui est pour ? Qui s'abstient ? OK, mais dans l'autre cas, vous prenez acte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (38 VOIX)

5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°37 - PORTS D'HYÈRES - Création d'une régie à autonomie financière - Approbation des statuts - Détermination de la dotation initiale

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. Les collectivités territoriales doivent, pour l'exploitation directe d'un Service Public Industriel et Commercial, constituer une régie soumise aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Les cinq ports exploités par la Ville d'Hyères ont fait l'objet de cinq régies différentes dotées de la seule autonomie financière et par conséquent de cinq budgets annexes à celui de la commune. Les délibérations de la création datent du 17 décembre 2010 pour les ports Saint-Pierre, Ayguade, La Capte et Auguier. Et du 19 novembre 2021 pour le port du Niel.

Par courrier du 27 février 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques informe la commune de l'obligation de regrouper les cinq régies portuaires en une seule régie, toujours dotée de la seule autonomie financière.

Cette obligation s'appuie sur la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 qui stipule que le budget unique doit pouvoir retracer avec précision, dans un suivi analytique, les opérations de chaque mode de gestion du service. Mais surtout, un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 8 janvier 2021 expose qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne rend possible la création de plusieurs budgets pour un service unique. L'unité budgétaire est rattachée au service dans son ensemble et non aux modalités de son organisation.

Par conséquent, il convient de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024, la régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Ports de plaisance d'Hyères » regroupant l'exploitation des ports Saint-Pierre, Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel.

Enfin, les modifications liées à l'unification des budgets portuaires auraient pu conduire au remplacement des cinq conseils portuaires pour seulement deux conseils portuaires en parallèle du budget unique. Soit un conseil portuaire pour les quatre ports annexes (Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel) et un pour le port Saint-Pierre, comme la réglementation le permet. Malgré cela, nous avons souhaité la conservation des cinq conseils portuaires afin de préserver nos instances géographiques et avoir des échanges plus qualitatifs avec leurs représentants, usagers et professionnels, ce qui n'aurait pas pu probablement être le cas dans d'un conseil portuaire rassemblant les ports annexes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'appellation de la régie des « Ports de plaisance d'Hyères ». D'approuver les statuts joints en annexe qui fixent notamment les modalités d'organisation administrative et financière. Et de déterminer le niveau de la dotation initiale qui résulte de la valeur vénale des biens cumulés des cinq ports au 31 décembre 2023, déduction faite des emprunts restant dus.

M. LE MAIRE : Merci. Le plus important dans cette affaire qui est une obligation légale, est de conserver une comptabilité analytique. De mon point de vue, c'est l'exemple parfait de l'inverse d'une bonne solution, on met tout ensemble pour des raisons d'économie d'échelle, etc., et je pense que dans deux ou trois ans, on dira qu'il faut distinguer la totalité pour ne pas avoir de confusion. Donc, faisons une comptabilité analytique très stricte parce que l'un des risques, c'est que les usagers du port Saint-Pierre, du port de l'Ayguade ou d'un autre port, aient l'impression d'être brimés ou utilisés au profit des usagers d'un autre port. Donc vraiment, il faut que les choses soient très précises, c'est ma première observation.

La deuxième observation, c'est qu'il faut vraiment, je demande aux services d'approfondir, que l'on voie au maximum comment nous pouvons obtenir des dérogations au fait qu'un port doit s'autofinancer, pour qu'en cas de travaux importants il puisse y avoir une aide du budget communal. Normalement, ce n'est pas autorisé, mais c'est autorisé partout, ce n'est pas autorisé, mais c'est ce qui est fait actuellement au port de l'Ayguade du Levant. Bien sûr, le port de l'Ayguade ne peut pas s'autofinancer pour faire quatre millions de travaux, donc c'est le budget TPM. Mais nous, nous avons quand même des dépenses qui sont parfois importantes, il y aura peut-être un jour des investissements importants à l'Ayguade, à La Capte ou au port Saint-Pierre. Essayons d'approfondir cette situation où le budget d'un port ne peut pas suffire à l'investissement réalisé, c'est un peu compliqué...

Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur MARION.

M. MARION : Oui, Monsieur le Maire. J'ai une observation de manière générale sur l'évolution de la gestion des ports avec, encore une fois, cet agencement PCI - commune. Est-ce qu'il n'y pas aussi une volonté malgré d'arriver à coordonner une gestion commune de tous les ports dans une régie, que ce soit plus gros et qu'ensuite la gestion soit transférée à TPM ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que l'on a eu un transfert d'un certain nombre de ports, j'ai failli dire « les ports qui rapportent » puisqu'ont été transférés notamment le port de la Tour-Fondue et le port de Porquerolles. Moi, je suis opposé au transfert de ces ports, je ne sais pas si je peux jouer un rôle et je ne sais pas si vous partagez, parce que l'on touche là à des ports qui sont quand même génétiquement hyérois et il y a des choses qui se transfèrent difficilement. Je ne vois pas le port Saint-Pierre transféré, je vous le dis honnêtement, je le vois éventuellement un jour géré par une DSP, géré de façon différente, ce n'est pas d'actualité, mais il peut y avoir des réflexions, on n'est pas obligé d'être en régie, mais hyérois. Je ne crois pas...

M. ROUX : Ils avaient essayé à l'époque le transfert du port Saint-Pierre au Département, cela a été refusé.

M. LE MAIRE : En tout cas, il n'y a pas d'actualité sur le sujet, mais il y a sans doute une vigilance à opérer, mais cela ne pourrait venir que par une modification législative, il n'y a pas de volonté de TPM d'aller dans ce sens.

M. BRUNEL : Je vous rappelle que les ports communaux sont des ports de plaisance et donc ils sont forcément gérés par la commune.

M. LE MAIRE : Oui, mais il peut y avoir des évolutions législatives. Je crois qu'il y a toujours la première démarche économie d'échelle en fait. Et puis après, c'est ce que je disais tout à l'heure, systématiquement on « redécentralise ». Vous avez par exemple un débat que je partage sur les Parcs nationaux, il y a une tendance, il y a des gens dans le milieu de l'environnement qui aimeraient bien avoir un seul parc, une seule structure, un seul établissement public sur l'ensemble des Parcs nationaux. S'ils le faisaient, je suis convaincu qu'un ou deux ans après, ils créeraient les espaces du rivage pour dire : « On est tous pareils, mais pas pareils ». Donc il faut être très vigilant de ce genre de rassemblements.

Et là pour les ports, c'est un peu cela, honnêtement on va avoir le port de Saint-Pierre, le port Auguier, le port du Niel, on sait le nœud juridique absolu du fait de la création du port Auguier en même temps que le lotissement et donc qui est propriétaire de ? C'est très compliqué. Le port du Niel, on sort d'une difficulté, la Chambre de commerce a été remarquable dans la gestion de ce port, on l'a repris en régie parce que l'on n'arrivait pas à trouver de DSP. La Capte et l'Ayguade, on est entravé ou embrouillé parce qu'on nous demande pour les travaux qui doivent être faits, de faire une étude hydrosédimentaire de l'ensemble de la baie. Il y a des complémentarités, mais des différences qui sont fondamentales. Donc vraiment comptabilité analytique et rapport spécifique pour chacun. Oui, Madame.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, je salue votre remarque sur nos ports qui seraient génétiquement hyérois. Et en même temps, je remarque la contradiction par rapport au vélodrome ou à d'autres choses qui seraient moins génétiquement hyérois, c'est-à-dire susceptibles de devenir propriétés de TMP. Mais je salue ce retour par rapport aux ports qui, effectivement, doivent rester notre propriété.

M. LE MAIRE : Il faut vraiment faire attention aux mots que l'on emploie, c'est difficile. Le minimum de compréhension et d'empathie... génétiquement hyérois, vous vous rendez compte ? C'est vrai que « génétique » attire votre attention.

Je mets aux voix. Qui est pour ? On ne met pas obligatoirement en cause, ni pour vous ni pour moi, l'attachement des communes, c'est une façon subliminale de le faire et cela me fatigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°38 - PORT D'HYÈRES - Saint-Pierre - Création d'une Zone de Mouillage d'Embarcations Légères (ZMEL) - Exercice par la commune de son droit de priorité

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la poursuite des activités de protection de l'environnement marin et de la volonté de rationaliser les usages des activités nautiques à proximité des herbiers de posidonies, la commune d'Hyères est engagée dans une démarche de création de zone de mouillages et d'équipements légers, dont elle sera le gestionnaire, au droit du port Saint-Pierre.

La ZMEL est définie dans le code général de la propriété des personnes publiques comme zone comportant des éléments légers et non permanents d'amarrage permettant l'accueil et le stationnement des navires de plaisance sans que cela n'affecte le site de manière irréversible.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public communal que la commune exerce son droit de priorité sur le domaine public maritime pour la création de cette ZMEL,

Considérant que le projet de ZMEL Saint-Pierre prévoit, sur une surface de 245 hectares et pour une durée de 15 ans, l'installation de mouillages équipés d'ancres et de lignes de mouillages écologiques, comme suit :

- À l'est du port Saint-Pierre : 75 hectares avec trois coffres de mouillage pour navire de grande plaisance (taille de 24 à 40 mètres) installés en permanence,
- Et au sud : 170 hectares du port Saint-Pierre avec 46 bouées de mouillage pour bateaux de taille inférieure à 24 mètres, installé sur la période du 15 avril au 15 octobre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'exercer son droit de priorité auprès des services de l'État concernant la création d'une ZMEL. Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

M. LE MAIRE : Je crois que cela vaut la peine de mettre un peu d'ordre du côté du port Saint-Pierre. Oui, je vous en prie, Monsieur MARTIN.

M. MARTIN : Bonjour à tous, bonjour, Monsieur le Maire. Le but de mon propos est de vous démontrer que les ZMEL, c'est bien, mais que trop de ZMEL n'est peut-être pas si bien pour les plaisanciers.

Cette délibération concerne la création de ZMEL aux abords du port Saint-Pierre. Dans un souci de protection de l'environnement que chacun peut comprendre, ces zones de mouillage sont déjà présentes à Port-Cros, ce qui est tout à fait normal puisque nous sommes au cœur historique du Parc national. Vous envisagez maintenant d'en créer aux portes du port Saint-Pierre d'Hyères. Je considère que c'est une bonne chose dans la mesure où les mouillages y sont parfois anarchiques. J'ajoute que les bateaux qui se positionnent à cet endroit sont souvent « stationnés » sur un temps long et lors des coups de vents d'Est, il n'est pas rare de retrouver des bateaux sur la plage des Pesquiers. Donc pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération.

Ceci étant, la mer doit également rester un espace de liberté et la tentation de généraliser localement ces installations est grande et le mieux peut être l'ennemi du bien, comme vous le savez. Donc je pense que Porquerolles, qui est encore cet espace de liberté pour les amateurs de nautisme responsables, doit être préservé de ce type d'installations. Les bateaux mouillent généralement pour de courtes durées et les risques de voir l'ancre chasser sont faibles de ce fait. Au niveau des zones de baignades, elles sont souvent déjà protégées par un balisage pour éloigner les bateaux des plages ce qui évite les mouillages anarchiques trop près de la côte. Au lieu d'aller vers toujours plus de réglementation, pour Porquerolles je serai plus favorable à plus de responsabilisation des plaisanciers avec un volet répression pour les sensibiliser à utiliser leur caisse noire et à mouiller hors des herbiers de posidonies, cela permettrait de concilier liberté et la nécessaire protection de l'environnement. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : On partage votre souci de liberté. Mais d'abord, il y a des réglementations que l'on est obligé d'appliquer, je crois que du côté du port Saint-Pierre, cela permettra de régler un problème d'anarchie, du côté de Port-Cros cela fonctionne assez bien. Mais il est vrai que Porquerolles est particulier, c'est pourquoi encore ce matin, avec les services du Parc et son directeur, Monsieur DUNCOMBE, on a fait une réunion avec les usagers, une sorte de collectif qui s'est créé, dont on partage assez volontiers les choses. Ce que j'ai essayé de dire ce matin, c'est qu'il faut en tout cas éviter les conflits d'usage. Il y a certes les bateaux, mais il y a aussi les baigneurs, il y a aussi parmi les bateaux les Hyérois et les non Hyérois, pas du tout pour faire je ne sais quelle ségrégation, mais l'on sait très bien la pratique

traditionnellement qu'ont les Hyérois : S'il fait beau, dimanche matin on va à Porquerolles. Et qu'est-ce que l'on fait ? On met l'ancre, on boit l'apéritif et puis on revient. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, quel qu'il soit, il y ait une difficulté à ce genre d'activité. Ce peut être aussi la nuit et donc c'est vrai qu'il y a une réflexion sur les réservations privilégiées par exemple, peut-être même parfois des gratuités spécifiques, c'est compliqué. L'idée de ce matin, avec la très bonne volonté du port de Port-Cros, a été de dire : On n'est pas pressé et peut-être que l'on va différer un peu la mise en place de la ZMEL de Porquerolles pour approfondir la concertation et la réflexion, c'est en tous les cas le résultat, me semble-t-il, de la réunion de ce matin que j'ai quitté au milieu, mais c'est l'idée générale.

Pas de ZMEL ? On ne peut pas parce qu'il y a l'obligation réglementaire et le problème de posidonies. Trop de ZMEL ? Problème, on ne peut pas, comme le proposent parfois les propriétaires de bateau, réduire indéfiniment les heures de baignade. Oui, la liberté nous comprenons, mais il faut que nous arrivions à trouver une harmonie entre ces usages différents, peut-être en augmentant sur les côtés les zones de baignade. En tous les cas, cela mérite une réflexion complémentaire, c'est ce qui a été décidé ce matin.

Mme MONFORT : Quand ils disent qu'ils ne sont pas pressés, je ne suis pas sûre, si, on est un peu pressé quand même. Ce que je vous propose, parce que je sais que cela fait couler beaucoup d'encre et de salive, c'est peut-être que le Parc vienne faire la présentation de la ZMEL de Porquerolles. Oui, il y a un groupe d'opposants qui s'est constitué et qui est très virulent. Ils ont du mal à comprendre que, pour la pêche à l'oursin ou au poulpe, quand il y a 30 ou 40 ans, on était 10 et l'on pouvait prendre 50 kilos d'oursins sans que ce soit un problème, on pouvait mettre son bateau où l'on voulait et ce n'était pas un problème, là aujourd'hui, on est 100, on est 1 000, on est 2 000. Et c'est cela que souvent les gens ont du mal à comprendre en voulant conserver leur sentiment de liberté, mais qui aujourd'hui de toute façon doit forcément être réduit et je suis la première à le déplorer. Moi, quand j'étais jeune, j'allais dormir, faire du feu et chanter des chansons scoutes sur les plages de Porquerolles.

M. LE MAIRE : C'était toi alors !

Mme MONFORT : J'ai réitéré parce que j'y suis allée une fois pour surveiller les tortues, je me suis vengée en disant : « Je l'ai fait, cela faisait 40 ans que je n'avais pas campé sur la plage de Porquerolles ! ». Il y a ce sentiment que je comprends, mais je pense qu'il faudrait que le Parc vienne vous expliquer parce qu'il y a beaucoup de questions.

M. LE MAIRE : Très volontiers, c'est toi qui décides et Monsieur DUNCOMBE. Il faut que ce soit compatible à la concertation qui a eu lieu ce matin avec le collectif.

Mme MONFORT : C'est à part, on a fait la concertation.

M. LE MAIRE : Oui, mais qu'ils le prennent pas comme les élus d'une part et nous d'autre part.

Mme MONFORT : La concertation a eu lieu, je leur ai bien expliqué qu'on ne pouvait pas recommencer la concertation officielle puisqu'elle est clôturée. Mais discussion et amendement de projets, on a repris quelques critères à la marge, etc.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait favorable à une présentation ici, il n'y a pas de problème, de l'état actuel de la réflexion.

Sur la création de cette ZMEL, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°39 - PORT D'HYÈRES - Saint-Pierre - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre d'un redéploiement interne à la commune, l'agent en charge des questions administratives et juridiques a quitté les services portuaires en début d'année 2023. Dans un objectif de continuité de bon fonctionnement du service, il convient d'envisager le recrutement d'un chef de pôle administratif et juridique en contrat en durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie.

Il est à préciser, d'une part, que ce recrutement se fait à effectif constant, d'autre part, que ce contrat de travail est de droit privé compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial. En application des articles du code général des collectivités territoriales, et conformément aux articles 7 et 9 des statuts de la régie du port Saint-Pierre, approuvés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, il est proposé :

- De valider le recrutement d'un chef de pôle administratif et juridique en contrat à durée indéterminée,
- D'adopter le projet de contrat de travail ci-joint,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, en sa qualité d'autorité exécutive de la régie, à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Il y a trois questions qui sont posées, deux par Madame TROPINI et une par le groupe. Nous répondrons aux deux.

Mme TROPINI : Oui, la première est la mienne, la deuxième c'est Monsieur MARION.

M. LE MAIRE : C'est pareil, parce que sinon la troisième c'est Madame BURKI, la quatrième c'est Monsieur MARTIN, la cinquième Madame AGOSTA... Mais essayez de garder l'application du règlement. Je vous en prie, Madame, si vous voulez exposer votre question.

Mme TROPINI : Je lis la question. L'épisode de très forte pluie de la fin d'après-midi du mercredi 20 septembre a provoqué une véritable panique dans l'ensemble de la ville d'Hyères. Les ruisseaux se sont remplis à une vitesse record, les routes ont été inondées et de nombreuses voitures se sont retrouvées bloquées. Malheureusement, ce type de phénomène se reproduit à chaque épisode pluvieux, même de courte durée.

Pourriez-vous nous faire part de vos projets pour résoudre ce problème à l'avenir ? De plus, nous aimerions solliciter des informations concernant l'avancement du schéma directeur de ruissellement du Roubaud.

M. LE MAIRE : Quelques indications complémentaires. D'abord, l'orage qui s'est produit a été plus important qu'on ne le dit puisqu'il y a eu 60 millimètres d'eau à 23 heures. On sait qu'en matière de ruissellement, c'est plus l'intensité que le volume qui compte et c'est donc largement au-delà de ce qu'on appelle une manifestation décennale. Il y a eu quelques petits problèmes, par exemple on a évacué des salles d'école, mais j'attire l'attention sur le fait qu'aucun endroit n'a été fermé et qu'il n'y a pas eu d'appel aux pompiers. Donc, c'est gênant, mais ça n'a pas été catastrophique.

Mme TROPINI : Mais ça aurait pu l'être.

M. LE MAIRE : Bien sûr que ça aurait pu l'être, mais j'espère que vous ne le souhaitez pas. Je rappelle que la commune d'Hyères dispose d'un linéaire de fossés qui est important, ce sont 200 kilomètres de linéaire de fossés qui font l'objet d'un traitement par l'équipe de l'antenne en régie ou soit avec les marchés des prestataires. On réalise cet entretien régulièrement avant la période automnale, mais on se tient en permanence en liaison avec Prédic France, Prédic Conseil tout au long de cette période difficile pour avoir une anticipation des phénomènes pluvieux qui peuvent se produire. Ce sont une quinzaine d'agents qui assurent des tournées au niveau des ouvrages sensibles aux eaux pluviales afin d'assurer qu'ils ne sont pas colmatés par des embâcles.

Quand il y a un phénomène pluvieux, la mobilisation des agents monte jusqu'à 31, me dit-on, afin que les moyens soient rapidement diligentés sur le terrain afin d'éviter des problèmes majeurs. Et une fois ce phénomène passé, une quinzaine d'agents

interviennent pour contrôler les points sensibles. Je pense que la vigilance est au rendez-vous, même si on ne fait jamais assez dans ce domaine.

Il est vrai que la situation de la ville d'Hyères est tout à fait particulière parce qu'il y a une plaine qui est traversée, on le sait, par trois fleuves importants. Ce que l'on a demandé, puisque la Métropole s'occupe déjà normalement du Gapeau à travers le Syndicat Mixte du Gapeau, du Roubaud à travers le Syndicat des Petits Côtiers Toulonnais, c'est d'avoir une attention particulière sur la Ritorte pour améliorer, là encore, le bon écoulement des eaux.

Concernant votre question sur le schéma directeur de ruissellement du Roubaud, je précise que dans le cadre du PAPI, des études ont été finalisées. Et que le même PAPI préconise des travaux sur 2024 - 2029 qui consistent à la réalisation d'un bassin de rétention d'environ 30 000 mètres cubes extrêmement important, dans la partie ouest de la zone d'activité du Roubaud. C'est une stratégie qui a été définie par les services qui se substitue à de petits bassins de rétention, un très gros bassin de rétention qui va d'ailleurs purger la moitié du Roubaud. Et il est également proposé sur ce secteur, l'élargissement de deux ponts à hauteur du parc Olbius Riquier. Pour les crues supérieures aux crues décennales, où il est difficile de tout maîtriser, il est proposé sur le secteur Roubaud un dispositif d'accompagnement des particuliers pour protéger leur habitation, toujours sur la même période. Des diagnostics de vulnérabilité sont proposés aux propriétaires concernés par la zone inondable, sont pris en charge par la Métropole et les travaux à réaliser sont subventionnés *a minima* à hauteur de 80 %.

Donc vous avez raison d'être très vigilante sur le sujet, je le suis aussi, inquiet souvent, mais je crois que les services font le travail nécessaire. La seconde question. Alors, Madame TROPINI, c'est impensable ce que vous faites, sur n'importe quel sujet au monde, on peut faire 1 000 choses et on peut dire qu'il faut faire plus, très bien. On fait au mieux, on essaie de faire toujours au mieux, mais après...

Mme TROPINI : Non, vous ne faites pas au mieux. Depuis neuf ans que je suis dans l'opposition, rien n'est fait à ce sujet, Monsieur le Maire. Vous pouvez dire que les ruisseaux sont entretenus, ce n'est pas vrai. Vous avez annoncé en 2016 cinq bassins, là, vous venez de dire qu'il n'y en a qu'un, donc il en manque trois, le compte n'y ai pas.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

Mme TROPINI : Nous n'avons toujours pas le schéma directeur ! Vous avez construit 50 hectares sans pour autant avoir la donnée essentielle de la construction.

M. LE MAIRE : Vous savez que vous êtes en train de crier, là.

Mme TROPINI : Oui, je crie parce qu'en fin de compte rien ne change, depuis neuf ans que vous êtes à cette Ville rien n'a changé à ce niveau-là.

M. LE MAIRE : Je viens de dire qu'il y avait un changement d'analyse des services qui ont substitué à plusieurs bassins de rétention sur le Roubaud...

Mme TROPINI : Un grand, il était annoncé deux, il n'y a plus qu'un grand, mais à la base, on en avait annoncé cinq.

M. LE MAIRE : Une stratégie d'un très gros bassin de rétention puisqu'il fait 30 000 mètres cubes, je le répète encore une fois ?

Mme TROPINI : Oui, mais le compte n'y est pas, cinq étaient annoncés.

M. LE MAIRE : Mais Madame... Alors il y avait dix confettis et on fait quelque chose d'énorme, le compte n'y est pas, vous avez raison. Mais c'est pathétique parce qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre ou ceux qui ne comprennent pas. Pour le reste, Madame, si vous voulez que l'on fasse une rétrospective de la lutte contre les submersions et les inondations dans cette commune, on y va ! Rien n'a jamais été fait, il a fallu que l'on investisse de l'argent en dérogation parce que nous n'avions même pas la compétence, pour refaire l'essentiel des berges de l'Oratoire au Gapeau. Il a fallu que l'on fasse les berges du Roubaud. Rien n'avait été fait, pas un euro dans le mandat précédent n'avait été mobilisé pour les inondations. On a refait tous les réseaux de la Sauvette, je ne sais pas si vous vous rappelez les cubages que l'on a mis. On a mis un bassin de rétention extrêmement important sous Clemenceau. Rien n'avait été fait, alors écoutez, les leçons me disant que nous n'avons rien fait depuis neuf ans, c'est d'abord fondamentalement faux.

Après, vous pourriez ajouter, si vous aviez un peu d'honnêteté, que la compétence a échappé à la commune puisque c'est le Syndicat Mixte du Gapeau, je pense qu'il y a des personnes ici qui le savent, on lui fait faire ce que l'on peut. Mais c'est compliqué quand vous avez 10 ou 11 communes qui arrosent et une qui est arrosée, mais on est en progression. Et sur le Roubaud, l'idée selon laquelle il y avait trois ou quatre petits bassins de rétention et qu'à un moment donné, les techniciens ont dit qu'il valait mieux un grand bassin de rétention de 30 000 mètres cubes, moi, je n'ai pas de problème pour la défendre. Et vous aurez beau me dire qu'un est plus petit que quatre, vous n'avez pas tort, mais 30 000 mètres cubes, c'est peut-être beaucoup plus que ce qu'il y avait de prévu et si c'est plus efficace, je m'en réjouis.

Là encore, vous gagnerez à être un peu responsable dans ces affaires-là et ne pas être toujours dans le misérabilisme. Je crois que nous avons eu un épisode difficile et que cet épisode difficile n'a pas eu beaucoup d'impacts sur la commune, la réalité est là. J'espère pour vous et pour ma satisfaction personnelle que la plainte sera beaucoup plus élevée une autre fois, que voulez-vous que je vous dise ? La réalité est là, il n'y a pas eu de voies fermées sur la commune lors de cet épisode, c'est peut-être que ça s'est relativement bien écoulé. Monsieur MARION. Mais vous pouvez le répéter 100 fois, si vous voulez on publie quand vous voulez les dépenses pour inondation et ruissellement du mandat qui m'a précédé et, nous, ce que nous

avons fait. Je n'ai pas envie de faire ce genre de débat, mais si vous voulez vraiment qu'on le fasse, on le fera. Je vous en prie.

M. MARION : Vous avez quasiment terminé votre allocution par « misérabilisme », mais j'espère ne pas en faire.

M. LE MAIRE : Non, je vous en prie, Monsieur.

M. MARION : Ça ressort plus du constat, l'interrogation que je me suis permis de soumettre et que je souhaitais que nous évoquions ensemble, c'est cette situation des sans domicile fixe.

M. LE MAIRE : Vous avez bien raison de l'évoquer.

M. MARION : J'ai pris un certain nombre de précautions parce que je sais le sujet extrêmement complexe et je sais les contraintes qui pèsent sur la commune.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de...

M. MARION : Vous remarquerez que j'ai fait un effort particulier sur la rédaction de ma question pour justement ne pas être dans un clivage aseptisé ou stupide. Mais la question est quand même extrêmement présente et cela m'inquiète parce qu'au-delà du fait qu'il y a un groupe que je vois sous mes fenêtres tous les jours, ça m'inquiète par sa fréquence, par son volume, par le nombre d'individus et surtout par les attitudes que l'on ne voyait pas avant. J'ai l'impression que le phénomène prend réellement de l'ampleur. J'ai eu à intervenir personnellement, pas qu'une fois, j'ai appelé une fois la police municipale moi-même, honnêtement c'est assez compliqué. Je sais que notre marge de manœuvre est extrêmement réduite, c'est très compliqué, je sais que les policiers municipaux se déplacent systématiquement quand ils sont appelés pour ça, mais ils ont très peu de moyens. Ils discutent quasiment tout le temps parce que c'est quasiment la seule chose qu'ils puissent faire. Mais je voulais quand même que l'on évoque le sujet parce que cela prend une dimension qui est très inquiétante. Je suis intervenu, encore une fois, dans la descente du parking parce que j'avais mon véhicule, ils dormaient là, une dame est descendue avec moi, il faut voir la manière dont ils ont réagi. Heureusement, nous étions deux, ce n'est pas ma qualité masculine qui nous a épargné, c'est juste le fait que l'on soit deux et pas qu'un seul à mon avis. Tout cela est inquiétant, mais je n'ai pas de solution miracle.

M. LE MAIRE : Vous avez complètement raison. Et c'est vrai que vous avez l'honnêteté, et je la salue, de dire que l'arsenal disponible pour maîtriser cette situation est extraordinairement limité. Je peux vous dire, parce que c'est la vérité, que dans les deux visites de courtoisie que nous avons faites au nouveau préfet et le nouveau directeur de la sécurité publique du Var, le seul sujet que j'ai abordé, c'est le problème des sans domicile fixe. Hyères n'a pas vocation à être la capitale mondiale des sans domicile fixe, c'est un vrai sujet.

Et je vous donne les chiffres qui sont quand même stupéfiants : 180 interventions de la police municipale, dont 10 bagarres et 20 interpellations majoritairement pour ivresse publique, plus de 30 procédures, dans le quartier de la gare plus de 60 interventions. La police municipale aujourd'hui, c'est presque son activité principale. La police nationale le fait également, le problème est qu'ils ne peuvent pratiquement rien faire. Je vous donne l'exemple de Monsieur DEMAISON, je cite mes sources, le charcutier de la rue Massillon que tout le monde connaît, il s'est battu, il a pris des coups, je l'ai vu, il était atteint, il va déposer plainte au commissariat, il a croisé son agresseur qui repartait. C'est insupportable ! Et le préfet ou le DCSP vous disent très clairement : « On ne peut rien faire, sauf s'il y a l'irréparable ». C'est quand même stupéfiant. Je peux vous dire que je ferai un peu comme vous, j'irai au contact en me disant qu'il faut qu'il y ait quelque chose d'un peu « exotique » pour que le gouvernement (quel qu'il soit, je veux laisser de côté complètement toute polémique) réagisse.

Le préfet m'a donné un petit espoir en me disant : « On n'est peut-être pas au bout de ce que l'on peut faire avec la réglementation », j'attends de voir. Il a chargé le directeur de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'établir un diagnostic précis pour comprendre pourquoi la ville d'Hyères est aussi attractive, j'ai mon idée et je vais d'ailleurs vous la dire, il y a un diagnostic, les choses bougent pour la première fois. Pour vous dire la vérité, j'en parle aujourd'hui, je comptais faire un point presse après un certain nombre de choses en disant : « Stop ! Il y en a assez, ce n'est plus tolérable, on va à l'accident ».

Et il n'y a aucune raison, même si l'on a du respect pour toutes les personnes et quel que soit leur mode de vie, qu'elles perturbent la vie de tout le monde. Vous ne pouvez plus facilement manger aujourd'hui dans les restaurants place de la République parce qu'un certain nombre de choses vous aspergent, mais où va-t-on ? Et on ne peut pas demander aux gens d'autoréguler, autrement nous allons tomber dans des folies. Donc il faut absolument qu'il y ait une évolution de la pratique, de l'interprétation ou de la réglementation. Les parents devront accepter un certain nombre de choses, notamment de se regrouper. Quand on a proposé, pour éviter des enkystements ici ou là, un terrain, je parle sous le contrôle de Rémy THIEBAUD, du côté de la police municipale, pas parce qu'il y avait la police, mais parce qu'il y avait un terrain disponible, cela n'a pas fonctionné, ils n'ont pas voulu y aller et vous ne pouvez pas les forcer à y aller. Quand il avait fait les grands froids et que l'on avait équipé tous les gymnases des Rougières, ils n'y sont pas allés ou peut-être un ou deux.

Quel est le motif principal ? Le mieux est l'ennemi du bien, c'est-à-dire que nous avons dans la commune une association tout à fait remarquable, trop remarquable : En Chemin. Ils disent que ce n'est pas eux, mais quand de façon publique, vous accueillez, vous soignez, vous nourrissez, etc., cela finit un peu par se savoir. Je ne vois pas d'autre explication. Et c'est vrai que le nombre d'immeubles, d'implantations, ce sont 250 employés En Chemin, ce n'est pas une association

banale, c'est une multinationale de la solidarité. C'est bien, mais ils gagnent tout, tous les appels à projets du ministère sur l'accueil des migrants, des jeunes non accompagnés, parfait. Mais c'est vrai qu'il m'est arrivé de dire déjà une fois dans une réunion active en préfecture, à mon ami LAMBERT, le président : « Tu habites à La Londe, tu devrais quand même le faire à La Londe parce que ça change la vie ». C'est insupportable, les gens ne le supportent plus, sans compter les dégradations. On doit inaugurer une salle que l'on a faite à la Gare, rue Renaudel, ça a déjà été « massacré ». Vous passez selon les heures ici, dans le jardin de la ville, vous risquez de vous embroncher, vous êtes au Parc Hôtel, c'est le même problème, place de la République c'est occupé, c'est pareil pour le cinéma.

Pour l'instant, tout ce que je peux faire, j'ai déjà mobilisé le préfet et il a bougé, on leur laisse faire cette étude. Mais si j'ai pris le risque, parce que c'est un risque et c'est désagréable, de citer l'association En Chemin, c'est que je crois que fondamentalement, on ne peut plus aujourd'hui feindre de penser qu'elle est neutre dans cette affaire. Elle n'a pas la volonté de nous créer des problèmes, mais la réalité est que son existence ou son développement unilatéral à Hyères nous crée des problèmes. Qu'elle achète quelques immeubles à Toulon, à Six-Fours pour répartir, il y a des problèmes qui ont toujours existé et le respect pour les modes de vie est toujours au rendez-vous, mais là, la situation devient complexe. Avec les investissements, collectivement, que l'on fait ou que d'autres auraient faits, notamment dans le centre-ville, je pense à la vieille ville qui nous a permis de reconquérir un peu le territoire par rapport à une population qui était marginale pour d'autres raisons, on a l'impression que c'est le mythe de Sisyphe, chaque fois que l'on arrive à peu près à remonter le rocher, on se le prend dans la figure.

Je le dis à travers Var Matin, je souhaite que Var Matin le répète, on lance tous un cri d'alerte ou un cri d'alarme, si vous en êtes d'accord. Nous n'avons rien contre les SDF, mais à un moment donné, leur nombre, leur prolifération et leur attitude, parce que vous avez raison, alcoolisés, drogués et agressifs, n'est plus acceptable. Je salue, il faut le dire par rapport à la presse, l'attitude active de Monsieur le Préfet sur le sujet, mais j'attends avec infiniment d'impatience les conclusions de cette étude. Et je souhaite être entendu, y compris par l'association responsable pour laquelle j'ai déjà dit ce que j'en pensais.

Qu'est-ce qu'il doit être fait ? J'estime que cette association, qui a beaucoup de vertus dans les soins, la nourriture, le logement, peut aussi les accompagner. C'est-à-dire qu'au minimum, il y ait un accompagnement dans la ville de telle façon qu'ils aient des employés qui empêchent les débordements, cela pourrait être une façon complémentaire de l'insertion, de la cohabitation avec la solidarité de ceux qui ne sont pas SDF. Mais l'idée d'aller rue de Verdun, d'avoir tous les services et puis, quand c'est fini, de repartir dans la ville où on veut, comme on veut et quand on veut, pose aujourd'hui un problème qui est majeur. Je crois donc qu'il faut à un moment donné, c'est ce que j'ai demandé au préfet, qu'il y ait une table ronde entre la commune, En Chemin et les services de l'État pour définir une stratégie. Tout cela

dans l'attente éventuelle, je ne sais pas comment, d'une réglementation qui pourrait évoluer, mais là c'est extrêmement difficile. C'est un peu, et que cette comparaison ne soit pas utilisée de façon vulgaire, le problème des gens du voyage. Il y a un respect pour un mode de vie, je respecte le mode de vie des gens du voyage, le seul problème, c'est que quand il arrive 200 caravanes et que cela bloque un quartier, c'est une difficulté. Pour les gens du voyage, on a augmenté des aires de stationnement, des schémas directeurs départementaux existent, des schémas métropolitains, je trouve que cela est bien, on a toujours des difficultés et cela permet d'avoir une réponse. Là, il faut trouver des éléments de réponse, ce n'est pas possible autrement, et parmi ces éléments, que les associations aient au moins la mission de l'accompagnement dans la société parce que ce n'est ni la police nationale ni la police municipale qui résoudront le problème, on joue à Mistigri et c'est insupportable.

Donc je partage à 1 000 % vos préoccupations. C'est vous qui posez la question, mais je peux me permettre de saisir l'occasion, est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'est pas en accord avec ce que Monsieur MARION a dit ou ce que j'ai commenté ? Parce que si tel n'est pas le cas, on pourrait imaginer une motion unanime de ce Conseil Municipal pour appeler et confirmer à Monsieur le Préfet notre préoccupation majeure sur ce sujet qui vient troubler la vie quotidienne. Là, il n'y a pas de politique, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde, mais cela peut quand même avoir une signification qu'au-delà de débats sur des sujets moins importants ou dont les désaccords sont marqués, là, il y a un accord. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette démarche ? Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord ? Je ne veux pas instrumentaliser, mais je pense que c'est une bonne chose.

Donc, on va voter. Qui est pour ? Je vous remercie, donc par l'intermédiaire de Var Matin, et moi, j'écrirai au préfet en disant que sur ce sujet, le Conseil Municipal est unanime. Et il souhaite que sur le plan de l'encadrement social, comme sur le plan de la réglementation et de la sécurité, des progrès soient faits parce qu'à un moment, le remède risque d'être pire que le mal. Merci en tous cas pour les questions.

Il y a également une question de Madame FERJANI, voulez-vous l'évoquer ?

M. MASSUCO : Monsieur le Maire, la rentrée est difficile pour un bon nombre de Hyérois, l'inflation réduit le pouvoir d'achat, le prix de l'énergie s'envole et le prix des fournitures scolaires flambe. Beaucoup de nos concitoyens gèrent avec angoisse des budgets qui s'amenuisent. Dans cette situation tendue, les services publics comme l'école, la culture, le transport, le sport, la santé, démontrent non seulement leur utilité, mais surtout leur pertinence. Ils permettent dans cette tempête inflationniste de maintenir le lien social et de réduire les inégalités.

Il est à Hyères un service qui est bien noté, mais dont les résultats sont difficiles à concevoir positivement sur la politique du logement puisque beaucoup de Hyérois issus des classes moyennes ne peuvent plus se loger à Hyères. Pourtant depuis six

ans, les constructions ont été nombreuses, permettant d'estimer qu'une très grande partie des logements prévus au PLU ont été construits. Il s'agissait de répondre à l'injonction de l'État et d'augmenter le nombre de logements sociaux, nous étions à 13 %, nous n'en sommes toujours pas loin, c'est un échec.

Malheureusement, les seuls logements livrés semblent avoir favorisé les placements financiers et développé des appartements Airbnb. Les prix du marché se sont envolés, rendant impossible pour un couple de fonctionnaires, de commerçants, d'artisans hyérois de vivre dans la ville où ils travaillent. C'est pire pour les retraités et c'est un drame. C'est un échec puisque la ville perd des habitants et notamment de jeunes couples avec enfants.

Les sols ont été imperméabilisés, ce qui empêche de réduire le réchauffement climatique et aucun aménagement n'a permis d'améliorer la vie des Hyérois.

Notre question sera la suivante : À la vue de l'échec de la politique du logement, le moment n'est-il pas venu de revoir le PLU et d'en redéfinir les objectifs permettant d'envisager la ville de demain plus en phase avec son temps ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je partage complètement la préoccupation de vous-même et de Madame FERJANI sur la nécessité de logements décents pour les habitants d'une commune et les Hyérois en particulier. Pour le reste, il y a des imprécisions et des oublis. Par exemple, quand on note que les constructions ont été nombreuses et que cela n'a rien changé, on était à 13 %, on est passé à 15,7 %, l'évolution est colossale. Mais il ne faut pas oublier que quand vous avez de nouveaux logements sociaux qui sont réalisés, dans le rapport de la proportion du social, on augmente à la fois le numérateur et le dénominateur. C'est pour cela qu'il faut une éternité et personne n'atteindra jamais à ce niveau-là les 25 %. Mais cette augmentation de 2,5, 2,6 ou 2,7 % est une augmentation importante reconnue d'ailleurs par les services de l'État. Et c'est la raison pour laquelle, quand il y a eu une surpénalité sur la loi SRU, nous avons été très épargnés, 10 % d'augmentation multipliés par 4 ou 5 dans les autres communes, et qu'il n'est pas interdit de penser que nous sortions de la carence cette année. Ce qui permettrait d'avoir également une reconnaissance de l'action menée.

Il est dit aussi que les seuls logements livrés semblent avoir favorisé les placements financiers et développé les appartements Airbnb. Non, quand il y a 30, 35, 40 %, comme à la Crestade, de logements sociaux dans une opération, ce ne sont pas des placements financiers et c'est tellement vrai que dans la totalité des opérations liées aux logements sociaux, il y a une subvention communale, autrement cela ne passe pas. Donc les placements financiers, je pense que non et il y a un certain nombre de logements important qui a été réalisé.

La ville perd des habitants, c'est vrai. J'ai indiqué mon analyse, mais elle est confortée par ce qu'il se passe, par exemple, dans une ville comme Sète, le foncier est très élevé dans la commune et un peu mécaniquement, elle est tellement

attractive pour les personnes âgées à fort pouvoir d'achat que les jeunes sont évincés et partent dans d'autres communes. Mais le pire, ce serait de ne plus construire du tout parce que, c'est un mécanisme vieux comme le monde de l'offre et de la demande, le prix du foncier va exploser encore plus si l'on réduit l'offre. Donc je crois que maintenir, comme on l'a fait, une activité suffisante en matière de logements, est important.

On me dit qu'il faudrait changer le PLU, mais comment ? D'abord, on ne peut pas faire ce que l'on veut. Une étude indépendante a été faite par AUDAT sur le potentiel foncier des communes, nous, il nous reste 12,5 hectares sans contact et une trentaine d'hectares où il y a pas mal de terrains, mais c'est tout. Vous pouvez changer le PLU de toute les façons, on ne va pas multiplier les logements comme des petits pains ou supprimer des logements. Et puis, quel est l'objectif de modifier le PLU ? Si Madame FERJANI était là, je le lui demanderais gentiment. Est-ce qu'elle veut plus de logements, plus de zones urbanisables, si l'on modifie le PLU ? Ce qui veut dire moins de zones agricoles, nous en avons, parce que l'on est bien obligé de changer. Ou est-ce qu'elle en veut moins ? Si elle en veut moins, elle dessert l'objectif qui est de loger convenablement, donc c'est très compliqué. Je crois que ce n'est pas en modifiant le PLU, je vous le dis honnêtement, même dans sa réglementation, que l'on trouvera une solution.

En revanche, on a un peu réfléchi au sujet, il faut pousser au maximum ce que l'on appelle les BRS c'est-à-dire ce genre de produits où vous pouvez distinguer le terrain et la construction. Ce qui permet pour les jeunes notamment, de jeunes familles, d'acquérir ou de louer éventuellement à un prix avec un fort abattement de 30 ou 40 %, c'est très significatif. Et c'est cette population de jeunes qui s'en va parce qu'elle ne trouve pas satisfaction ici et qui n'a peut-être pas des revenus suffisamment bas pour être dans un logement social. Ils sont coincés, d'un côté ils ne peuvent pas aller dans le social parce qu'ils ne sont pas éligibles, ils gagnent trop, et de l'autre côté, ils ne peuvent pas avoir un logement individuel parce que c'est trop cher. Je crois que c'est là qu'il faut faire le « paquet » et nous allons le faire. Par exemple, j'ai reconverti un projet que l'on avait de longue date rue Casteuil, nous n'allons faire que du BRS. Pour ce qui va être fait sans doute à Porquerolles si le programme sort, il y aura essentiellement du BRS. Je dirais même, si demain ou après-demain plutôt, les Rougières sortent, je souhaite majoritairement du BRS à l'intérieur du social, s'il y a 40 % de social, il faut qu'au moins la moitié soit du BRS pour que ces jeunes actifs puissent rester. Et c'est là que l'on va avoir des modifications de la population hyéroise parce qu'un jeune actif qui part, ce sont quatre, cinq, six personnes qui partent, mais un « vieux » qui arrive, ce sont deux au départ et un au bout d'un moment, c'est dramatique mais c'est ainsi. Et cela permettra aussi de résoudre ce problème financier, vraiment.

Moi, je suis preneur de toute solution et ce n'est pas dans la modification globale du PLU ni dans son zonage où il n'y a pas grand-chose à faire, ni dans sa réglementation, c'est dans les projets imposés du BRS. Longtemps, il faut le dire, les

services de l'État n'en voulaient pas, ils ne voulaient que du social. Mais aujourd'hui, les services ont compris que c'était compliqué et que le BRS pouvait être une solution que l'on accepte plus facilement. Je pense que c'est une partie de la solution, pour le reste renoncer c'est choisir. Oui ?

M. MARTIN : Monsieur le Maire, aujourd'hui Monsieur MASSUCO avait mis la cravate, mon collègue la chemise à fleurs, on s'était tous faits beaux et il n'y a pas eu de caméra ! Que se passe-t-il ?

M. LE MAIRE : Ce qu'il se passe c'est que j'ai pris la décision de supprimer la retransmission, le coût de la retransmission est de 1 800 €. Et quand on regarde la fréquentation, c'est 30 à 40 personnes. Voilà, merci beaucoup.

(La séance est levée à 16 h 53.)

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU:

29 SEPTEMBRE 2023

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU:

8 DÉCEMBRE 2023

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
M. Olivier MICALLEF, CMD**

**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**









VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

